



Le Paradou

au fil de l'Arcoule

Bulletin
municipal
trimestriel

N° 3
hiver 2014/15



Numéro spécial 32 pages

Rétrospective 2014



■ ÉDITO	3	■ ÇA S'EST PASSÉ AU PARADOU	14	■ ÉCOLES ET PETITE ENFANCE	24
■ INFOS CITOYENNES	4	Des moments forts	14	Nouveaux rythmes scolaires	24
Le conseil municipal	4	Etat civil 2014	18	Les enfants plantent des arbres fruitiers	24
Le personnel municipal	5	Populations légales 2012	18	Goût et saveurs à l'école	24
Les élections en 2014	6	de la commune de Paradou	18	Moi, enfant au Paradou	25
Élections prévues en 2015	7	■ FINANCES	19	■ ASSOCIATIONS	26
Les conseils municipaux	8	2014, année de transition	19	La vie associative au Paradou	26
Composition des commissions	10	■ URBANISME	20	■ CULTURE	28
La Communauté de Communes	11	Le Paradou, une nouvelle	20	■ VIE SOCIALE	29
Vallée des Baux Alpilles (CCVBA)	11	maîtrise de son territoire	20	Le Centre de Secours de la vallée des Baux	29
Le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA)	11	Travaux et projets	21	a célébré la Sainte Barbe	29
Le Pays d'Arles	11	■ ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	22	Le Centre Communal d'Action Sociale	29
■ SPORT	12	Sur le terrain, une tournée	22	■ REVUE DE PRESSE	30
Les stages vacances d'été	12	de collecte des déchets	22	■ DIVERS	31
et de Toussaint	12	Illuminations de Noël	22	■ 2015 au paradou	32
Run' Alpilles :	12	Défense de la forêt	23	Agenda événements culturels,	32
dimanche 31 mai 2015	12	contre les incendies : DFCI	23	festifs et citoyens	32
De nouvelles activités	12	Un héritage à préserver	23		
sportives pour les seniors	12				
Les infrastructures sportives	13				
Ils font de l'aviron	13				

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION: PASCALE LICARI • RÉDACTRICE EN CHEF: BÉATRICE BLANCARD • RÉDACTION: COMMISSION COMMUNICATION • MAQUETTE: AGENCE CIVILIS • IMPRESSION: LES PRESSES DE LA TARASQUE CERTIFIÉES IMPRIM'VERT • TIRAGE: 1 200 EX • PHOTOS ÉLUS - HERVÉ HÔTE AGENCE CAMELEON CATHERINE PALVADEAU, GEORGES RIUS, VALAMIDO • DÉPÔT LEGAL ET ISSN EN COURS • MAIRIE: PLACE CHARLOUIN RIEU 13520 LE PARADOU • 04 90 54 54 01

La commission extra-municipale communication a travaillé à l'élaboration de ce magazine. N'hésitez pas à lui faire part de tout ce que vous souhaiteriez voir diffuser dans les prochains numéros.

Mesdames, Messieurs, Chers Paradounais,

Afin de respecter notre engagement de mieux vous informer, mon équipe, dont je tiens à saluer l'engagement fidèle, et moi-même avons souhaité vous présenter un bilan de l'action municipale 2014.

Depuis le mois de mars dernier, notre village se transforme : des aménagements embellissent le cœur de village et sécurisent la circulation pédestre aux abords de l'école. La convivialité est retrouvée avec l'organisation de manifestations culturelles et festives de qualité. Un planning général rend l'activité des associations plus lisible et des stages sont organisés pour les enfants pendant les vacances scolaires.

Notre engagement de mieux communiquer est respecté : le Bulletin municipal, *Au fil de l'Arcoule*, est régulièrement diffusé à la population, le site internet a été enrichi et une page facebook a été créée.

Grâce à une présence régulière à la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles, au Syndicat mixte du Pays d'Arles et au Parc naturel régional des Alpilles, Le Paradou est aujourd'hui mieux entendu. Cela est d'autant plus nécessaire que notre population a augmenté de presque 30 % depuis 2008 ; notre village comptera en 2015 près de 1 800 habitants, soit la plus forte progression dans le Pays d'Arles.

Le Département, le Parc des Alpilles et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement sont maintenant des partenaires solides et nous soutiennent dans des dossiers importants pour l'avenir de notre commune, comme la modification et la révision du Plan Local d'Urbanisme, l'étude sur l'aménagement urbain de notre village, et la circulation routière et pédestre.

Malgré un contexte difficile lié à la baisse des dotations de l'Etat, des réalisations verront le jour dès le second trimestre 2015. Et ce, comme je m'y étais engagée, sans augmentation d'impôts.

C'est le cas du démarrage de l'implantation du « Bistrot de Pays », de la numérotation des rues, de l'amélioration de la circulation et du stationnement au centre du village, de l'amélioration de la collecte des déchets, de l'aménagement et de la sécurisation du croisement Saint-Roch et de la voie Aurélienne, du lancement des travaux de l'école maternelle, de l'aménagement de nos équipements sportifs, ou encore d'une programmation culturelle et festive à l'année.

Le 28 février prochain je signerai avec le Président du Conseil général un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, grâce auquel tous nos projets d'investissements, pendant la durée de notre mandat seront subventionnés à hau-

teur de 80% par le Conseil général. Cette aide, très conséquente pour un village comme le nôtre n'est qu'un juste retour des choses, le département étant conscient du rattrapage nécessaire qui devait être opéré dans notre commune.

Ainsi 2015 annonce des chantiers importants, qui vont faire évoluer notre village vers plus de services et d'équipement publics. Mieux adaptés à sa dimension, ils permettront néanmoins de maîtriser l'urbanisme et conserver notre qualité de vie à laquelle nous sommes tous attachés.

Dans l'attente de vous retrouver bientôt, je vous souhaite une bonne lecture !

Pascale Licari

Le conseil municipal



Pascale Licari
Maire du Paradou
élue le 23 mars 2014



Jean-Denis Santin
1^{er} Adjoint
Travaux
Aménagement du territoire
Urbanisme

Brigitte Vincentelli
2^e Adjointe
Ecoles
Petite enfance
Affaires sociales

Benoît Vennin
3^e Adjoint
Finances

Béatrice Blancard
4^e Adjointe
Administration
Communication
Economie –Tourisme

Marc Vancayseele
5^e Adjoint
Sports
Jeunesse
Associations



Mélanie Nossen
Délégate
Petite enfance

Jean-Paul Champy
Délégate
Culture

Catherine Bedot
Délégate
Environnement
Patrimoine

William Cayzac
Délégate
Fêtes et traditions

Aurélié Dumas
Délégate
Urbanisme



Pierre Dugua
Conseiller Municipal

Frédérique Jomain
Conseillère Municipale

Jean-Marie Thouvenot
Délégate
Etat civil, Protection
des personnes et des biens

Pauline Dellieu
Conseillère Municipale

Joël Cantele
Délégate
Collecte des déchets



Henri Graugnard
Conseiller Municipal

René Danse
Conseiller Municipal

Christian Puhl
Conseiller Municipal

Le personnel municipal

Le personnel municipal se compose actuellement de 20 salariés.

La Secrétaire générale

Après 23 ans, Françoise Danichert a fait valoir ses droits à la retraite. Elle est remplacée par Chrystel L'Ebrelec en poste depuis le 5 Janvier.



Le personnel administratif

Elles sont quatre en charge de l'ensemble des travaux administratifs et de l'accueil des habitants

Patricia Camilioni, Julie Danichert, Sophie Danichert et Estelle Niefer.



Le personnel technique

Ils sont quatre en charge de l'ensemble des travaux techniques et de la collecte des déchets. Jérémy Her, Benoît Pulh, Patrice Cayron, Alexandre Lucchesi.



Le personnel de l'école

Au côté de l'équipe enseignante, ils sont huit à s'occuper des enfants. Evelyne et Fabrice interviennent en complément de leur activité principale.

Agnès Mombel, Eliès Kechache, Gaëlle Thonelle, Gwladys Bouquet, Manon Patin, Nathalie Morganti, Nadine Tudela, Sylvia Coudert.



Le personnel de l'agence postale

Evelyne Cantèle



Le personnel en charge de l'entretien de l'ensemble des locaux municipaux

Denise Boyer



Le personnel affecté au sport
Fabrice Bourgade

Les élections en 2014

Élections municipales, le 23 mars

Liste conduite par	Elu(e)s au conseil municipal	Elu(e)s au conseil communautaire
Mme Pascale Licari	1. Mme Pascale Licari	Oui
	2. M. Jean-Denis Santin	
	3. Mme Brigitte Vincentelli	
	4. M. Benoît Vennin	Oui
	5. Mme Béatrice Blancard	
	6. M. Marc Vancayseele	
	7. Mme Mélanie Nossen	
	8. M. Jean-Paul Champy	
	9. Mme Catherine Bedot	
	10. M. William Cayzac	
	11. Mme Aurélie Dumas	
	12. M. Pierre Dugua	
	13. Mme Frédérique Jomain-Quenin	
	14. M. Jean-Marie Thouvenot	
	15. Mme Pauline Dellieu	
	16. M. Joël Cantele	
M. Henri GRAU-GNARD	1. M. Henri Graugnard	
	2. Mme Françoise Apkarian	(*)
	3. M. René Danse	

(*) Suite à la démission de Mme Apkarian n°2 puis de Mme Perrot n°4, M. Christian Puhl intègre le conseil municipal aux côtés de MM. Graugnard et Danse.

Liste conduite par	Voix	% inscrits	% exprimés	Sièges au conseil municipal	Sièges au conseil communautaire
Mme Pascale Licari	665	47,43	62,14	16	2
M. Henri Graugnard	405	28,88	37,85	3	0

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	1402		
Abstentions	301	21,47	
Votants	1101	78,53	
Blancs ou nuls	31	2,21	2,82
Exprimés	1070	76,32	97,18



Élections sénatoriales département des Bouches-du-Rhône, le 28 septembre

Sièges à pourvoir : 8 Sièges pourvus : 8

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	3521		
Abstentions	15	0,43	
Votants	3506	99,57	
Blancs	10	0,28	0,29
Nuls	18	0,51	0,51
Exprimés	3478	98,78	99,2



Listes	Voix	% Exprimés	Sièges	Elu(e)s
En Avant pour nos villes et nos villages dans les Bouches-du-Rhône (LUD)	1337	38,44	3	M. Jean-Claude Gaudin Mme Sophie Joissains M. Bruno Gilles
Faire gagner les Bouches-du-Rhône (LDVG)	1047	30,1	3	M. Jean-Noël Guerini Mme Mireille Jouve M. Michel Amiel
Rassemblement Bleu Marine pour nos terroirs et nos libertés communales (LFN)	431	12,39	1	M. Stéphane Ravier
Ensemble, défendons nos villes et nos villages (LSOC)	339	9,75	1	Mme Samia Ghali
Rassemblement à gauche pour nos communes, pour la démocratie, pour une relance sociale et écologique (LFG)	217	6,24	0	
Des écologistes au Sénat (LVEC)	58	1,67	0	
Nouvelle Donne - reprendre la main (LDVG)	33	0,95	0	
Debout la République (LDLR)	16	0,46	0	

Résultats des élections européennes 2014 Le Paradou, le 25 mai



	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1380		
Abstentions	707	51,23	
Votants	673	48,77	
Blancs	24	1,74	3,57
Nuls	6	0,43	0,89
Exprimés	643	46,59	95,54



Listes	Voix	%
Pour la France, agir en Europe avec Renaud Muselier (LUMP)	172	26,75
Espéranto langue commune équitable pour l'Europe (LDIV)	2	0,31
Europe Écologie (LVEC)	56	8,71
Alliance écologiste indépendante (LDIV)	17	2,64
Lutte Ouvrière Faire entendre le camp des travailleurs (LEXG)	5	0,78
Front National (LFN)	168	26,13
L'Europe de la finance, ça suffit ! Place au peuple ! (LFG)	34	5,29
UPR Sud-Est (LDIV)	3	0,47
Nouvelle Donne (LDVG)	20	3,11
UDI Modem les Européens. Liste soutenue par François Bayrou et Jean-Louis Borloo (LUC)	54	8,4
Nous Citoyens (LDVD)	19	2,95
Debout la France ! Ni système, ni extrêmes avec Nicolas Dupont-Aignan (Ldvd)	22	3,42
Choisir notre Europe (Lug)	71	11,04
	643	100

Dix listes n'ayant reçues aucune voix n'apparaissent pas ici

Élections prévues en 2015

■ Elections départementales (dans le cadre du canton)

Les élections départementales de 2015 sont les premières élections permettant d'élire les conseillers départementaux de l'ensemble des conseils généraux. Elles sont fixées aux 22 et 29 mars 2015. Elles remplacent les élections cantonales initialement prévues en 2014 et 2017.

Le conseil départemental est renouvelé tous les six ans. Les membres du conseil départemental élisent à leur tour, pour six ans, un président du conseil départemental. Cette élection se fait au suffrage universel direct, scrutin binominal majoritaire à deux tours, à raison de deux conseillers par canton, élus au sein d'un binôme de candidats comprenant un homme et une femme, ainsi que deux suppléants.

■ Elections régionales

(dans le cadre de la région avec des sections départementales)

Elles sont prévues en décembre 2015, (en attente d'une date officielle) pour un mandat de six ans

Les conseillers régionaux élisent à leur tour, pour six ans, un président. L'élection se fait au suffrage universel direct au scrutin de liste à deux tours.

Les conseils municipaux

Le détail des votes et décisions est disponible sur le site Internet de la Mairie et fait l'objet d'un affichage municipal.

■ Conseil Municipal du 29 mars 2014

Présents : 19

Election du Maire

Mme Pascale LICARI a été proclamée Maire (Nombre de votants = 19 - Nombre de suffrages nuls = 3 - Nombre de suffrages exprimés = 16)

Election des Adjointes

Le conseil municipal composé de 19 membres a fixé à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune (18 voix pour et une abstention)

Les candidats suivants sont élus : 1^{er} adjoint J.-D. Santin, 2^e adjointe B. Vincentelli, 3^e adjoint B. Vennin, 4^e adjointe B. Blancard, 5^e adjoint M. Vancayseele.

(Nombre de votants = 19 - Nombre de suffrages nuls = 3 - Nombre de suffrages exprimés = 16)

■ Conseil Municipal du 4 avril 2014

Présents : 19

I - Délégation de missions données par le Conseil Municipal à Madame le Maire (Voté à la majorité)

II - Désignation de M. Jean-Denis Santin, 1^{er} adjoint, pour signer toutes décisions pour lesquelles Mme le Maire est intéressée. (Voté à la majorité)

III - Vote de l'enveloppe indemnitaire de fonction des Elus et les délégations attribuées (Voté à la majorité)

IV - Le Conseil prend acte de son droit à la formation et au remboursement des frais engagés par la collectivité. (Voté à l'unanimité)

V - Composition du C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) (Voté à l'unanimité)

VI - Composition de la caisse des écoles (Voté à l'unanimité)

VII - Madame Licari précise à l'assemblée qu'il est nécessaire, en vue d'aider la municipalité à remplir ses multiples obligations de former des commissions ; elle propose à l'assemblée de faire des propositions de candidatures pour l'entrée dans ces futures commissions qui traiteront des finances, travaux, appel d'offres, etc.

La liste et la composition définitive des commissions seront prises à une date ultérieure.

VIII - Désignation des représentants ou délégués auprès des organismes extérieurs:

SIVU des Canonnettes • Syndicat Intercommunal Les Baux Paradou pour l'Eau, l'Assainissement et le Pluvial • Syndicat Intercommunal du Vigueirat de la Vallée des Baux • Syndicat Intercommunal Sécurité Civile de la Vallée des Baux • Syndicat Intercommunal pour la construction, l'aménagement et l'entretien d'une perception • SMED 13 (Syndicat Mixte d'énergie du département des Bouches du Rhône) • Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles • Mission Locale du Delta • Société de Chasse • A.D.I.C.T. - Farandole • Correspondant Défense (Décisions à la majorité)

IX - Décision prise de suspendre les travaux d'aménagement du pôle santé (Voté à la majorité)

■ Conseil Municipal du 29 avril 2014

Présents : 18 - Procuration : 1

I - Fiscalité 2014 pas d'augmentation de taux pour la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non-bâtie (Voté à l'unanimité)

II - Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2014 pas d'augmentation du taux (Voté à l'unanimité)

III - Trésorier Municipal, vote d'une indemnité au titre de l'exercice 2014. (Voté à l'unanimité)

IV - Vote de l'enveloppe des subventions attribuées aux Associations au titre de l'exercice 2014 (Modifications par rapport 2013 : formalisme à respecter scrupuleusement) (Voté à l'unanimité)

V - Budgets Primitifs 2014, arrêtés en dépenses et recettes égales :

- Budget Principal (Voté par 17 voix pour et 2 Abstentions)

- Budget Eau (Voté par 17 voix pour et 1 Abstention)

- Budget Assainissement (Voté par 17 voix pour et 1 Abstention)

VI - Désignation de la liste des commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger dans la Commission communale des impôts directs. (Voté à l'unanimité)

(Liste de 12 commissaires titulaires et suppléants présentée à la direction des services fiscaux, M. le Directeur des Services Fiscaux choisit et nomme 6 commissaires titulaires et 6 suppléants)

VII - Désignation de la composition de la Commission Finances (Voté à l'unanimité)

VIII - Délégation de missions données à Mme le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, la délibération prise le 4 avril dernier est annulée et remplacée pour précision des missions. (Voté par 18 voix pour)

IX - Madame Le Maire reçoit autorisation de signature des contrats aidés (Renouvellement d'un contrat en cours) (Voté à l'unanimité)

■ Conseil Municipal du 4 Juin 2014

Présents : 17 - Procurations : 2

I - Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA): Approbation des statuts modifiés (Voté à l'unanimité)

Transfert de la compétence « voirie et éclairage public d'intérêt communautaire » (Voté à l'unanimité)

Refus du transfert de la compétence PLU à la CCVBA (Voté à l'unanimité)

Désignation des délégués de la commission du suivi du site de stockage de déchets non dangereux des communes de Maussane-les-Alpilles - Le Paradou-(ex CLIS) (Voté à l'unanimité)

II - Le Conseil Municipal vote la modification et la mise en révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) (Voté 16 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre)

III - Création de la Commission Municipale en charge de la modification-révision du PLU (Voté à l'unanimité)

IV - Création de la Commission d'appel d'offres (Voté à l'unanimité)

V - Création de Commissions extra-municipales : Mme Le Maire est Présidente de Droit de toutes les commissions : Fêtes et traditions • Environnement et patrimoine • Communication • Sports et jeunesse

Des commissions éphémères pourront être créées dès que le besoin se fera sentir, ponctuellement dans le cadre de diverses manifestations. (Voté à l'unanimité pour la création et la composition des commissions)

VI - Stages d'été 2014 validation du programme et des prix (Voté à l'unanimité)

VII - Décisions modificatives de budget principal 2014 n° 1 (Voté à l'unanimité)

Rectification erreur matérielle Modification de l'enveloppe des subventions aux associations

Stages Sportifs : dépenses et recettes en équilibre

VIII - Demandes de subventions au Conseil Général exercice 2014 : dans le cadre de la proximité concernant : le complexe sportif (Voté à l'unanimité)

• ancienne Treille (Voté 16 pour et 3 voix contre)

• l'espace piétonnier du groupe scolaire (Voté à l'unanimité)

• l'église (Voté 18 pour et 1 voix contre)

• Dans le cadre du FDAL : transfert de la subvention du groupe scolaire vers l'ancienne école maternelle (Voté 16 pour et 3 voix contre)

annulation du dossier pôle santé (Voté 16 pour et 3 voix contre)

IX - Avis favorable à la création postes non permanents pour les services administratif - technique - animation - culture en remplacement en cas d'absence d'agents titulaires, pour la durée du mandat. (Voté à l'unanimité)

X - Autorisation de signature d'une Convention à passer avec le CDG13 chargé de réaliser un diagnostic des archives et établir le recensement des archives municipales. (Voté à l'unanimité)

■ Conseil Municipal du 20 juin 2014

Présents : 14 - Procurations : 4 Non concernée : 1 Elections des délégués du conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs (Voté à la majorité)

■ Conseil Municipal du 2 juillet 2014

Présents : 18 - Procuration : 1

I - Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis le précédent conseil.

II - Madame le Maire reçoit autorisation pour le dépôt d'un permis de construire précaire nécessaire à l'installation d'une salle de classe à l'aide d'un bâtiment modulaire. (Voté à l'unanimité)

III - Le conseil municipal retire la délibération prise le 12 avril 2013 relative à la mise à disposition des courts de tennis à un particulier (Voté à l'unanimité)

IV - Transport scolaire année 2014-2015 : validation et signature par Madame le Maire de la convention présentée par le Conseil Général des Bouches du Rhône (Voté à l'unanimité)

V - Renouvellement d'une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la proximité pour la réalisation d'un réseau d'Eaux Usées (chemin du Grava vers route des Tours) non validé sur exercice 2013. (Voté à l'unanimité)

VI - Application de la Taxe Forfaitaire sur les terrains devenus constructibles - article 26 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 (Voté 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions)

VII - Madame le Maire est autorisée à signer la convention entre le PNRA, la SAFER et la commune du Paradou, dans le cadre de l'animation foncière, convention permettant de mettre en œuvre des actions visant à aider les secteurs agricoles du territoire. (Voté 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions)

VIII - Madame le Maire est chargée de demander une subvention à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) dans le cadre d'une étude paysagère permettant l'intégration de Directive Paysagère Alpilles du PNRA dans le PLU (Voté 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions)

IX - Demande d'un diagnostic agricole à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône dans le cadre de la révision du PLU (Voté 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions)

X - Application du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur la Commune PARADOU (Voté 18 voix pour et 1 contre)

XI - Application d'un tarif sur l'occupation du domaine et des espaces publics (commerces ambulants, marché hebdomadaire, foire, utilisation de la salle polyvalente) (Voté: 18 voix pour et 1 contre)

XII - Mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 (Voté : 18 voix pour et 1 abstention)

XIII - Validation du règlement de la cantine à la rentrée 2014/2015 (Voté à l'unanimité)

■ Conseil Municipal du 5 août 2014

Présents : 13 - Procuration : 4 - Absents : 2

I - Le Conseil Municipal vote l'acquisition des parcelles cadastrées section AR 41 et 42 situées Impasse Jean Sellon, Propriétés de Mme Maryse Chabrières (Voté 16 voix pour et 1 abstention)

II - Vote d'une demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour l'acquisition de logiciels (gestion de la cantine, des activités périscolaire et de la garderie) (Voté à l'unanimité)

III - Autorisation est donnée à Mme le Maire pour la vente d'une pompe Camargue d'occasion (Voté 16 voix pour et 1 abstention)

IV - Vote de la décision modificative n° 2 sur le budget principal - exercice 2014 - en section investissement liée aux acquisitions foncières (Voté 16 voix pour et 1 abstention)

■ Conseil Municipal du 17 septembre 2014

Présents : 16 - Procurations : 3

I - Considérant l'intérêt d'une gestion collective concertée de l'assainissement collectif et du contrôle des installations de l'assainissement non collectif, le Conseil Municipal vote le Transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles et la modification des statuts que cette décision implique (Voté à l'unanimité)

II - Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer les Avenants sur chacun des contrats d'affermage Eau et Assainissement conclus avec les Eaux de Provence, « dans le cadre construire sans

détruire » (Voté à l'unanimité)

III - Présentation pour approbation des rapports annuels 2013 établis par les Eaux de Provence - pour les services de l'Eau et de l'Assainissement de la commune et pour le service d'assainissement du syndicat Intercommunal Les Baux Paradou.

Madame le Maire informe les élus qu'elle retire ces sujets de l'ordre du jour, pour enquête complémentaire.

IV - Désignation du délégué de la CCVBA au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (Voté à l'unanimité)

V - Modifications de la délibération attribuant les subventions aux associations. (Voté à l'unanimité)

VI - Modification de la grille des emplois : Passage à temps complet de 2 adjoints techniques 2° classe (Voté à l'unanimité)

Autorisation donnée à Mme Le Maire de recourir à des contrats aidés pendant toute la durée du mandat. (Voté à l'unanimité)

Création d'un emploi non permanent due à un accroissement temporaire d'activité (Voté à l'unanimité)

VII - Approbation du règlement intérieur de la salle polyvalente, des conventions d'utilisation de la salle polyvalente et du domaine public, modification de la délibération qui fixe le tarif d'occupation de la salle polyvalente par les associations non domiciliées sur la commune du Paradou (Voté à l'unanimité)

VIII - Création d'une commission extra-municipale « Rythmes Scolaires » (Voté 18 voix pour et 1 abstention)

IX - Approbation du règlement de la Garderie municipale (Voté 16 voix pour et 3 abstentions)

X - Autorisation du reversement de la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) par le SMED à la commune (catégorie communes de moins de 2000 habitants) (Voté à l'unanimité)

XI - Participation de la Commune au récital de piano du 4 Octobre 2014 organisé dans le cadre de « l'Opération Orange » au bénéfice des chiffonniers du Caire par Sœur Emmanuelle (Voté à l'unanimité)

XII - Vote des modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires des élus et des personnels de la collectivité (frais de déplacement, de restauration, de logement...) dans le cadre des missions qui leur sont confiées (déplacements - formations - utilisation de leur véhicule personnel.....) (Voté à l'unanimité)

XIII - Remboursement exceptionnel des frais cantine à un administré suite à un désistement d'inscription, pour cause de force majeure, à la cantine scolaire (années 2013/2014) (Voté à l'unanimité)

■ Conseil Municipal du 12 novembre 2014

Présents : 18 - Procuration : 1

I - Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis le précédent conseil.

II - Le Conseil Municipal valide les acquisitions foncières suivantes :

- Achat des parcelles bâties composées d'une habitation et d'une remise, propriétés de Mme Maryse Chabrières

- Achat des parcelles bâties composées d'une mai-

son d'habitation et de 2 garages, propriétés de M. Henri Graugnard

Ces acquisitions sont financées avec l'aide du département dans le cadre d'un Contrat Départemental de développement et d'aménagement (Voté 16 voix pour et 2 contre)

III - Le Conseil Municipal dépose une demande de subventions à Monsieur le Président du Conseil Général dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement sur un programme de travaux pluriannuel (2015-2019) (Voté 16 voix pour et 2 contre)

IV - Renouvellement de la décision d'application de la Taxe d'aménagement instituée sur la commune au 01/01/2015, le taux reste fixé à 5%, la décision sera reconduite de plein droit annuellement, la décision initiale arrivant à terme au 31/12/2014. (Voté à l'unanimité)

V - Madame le Maire reçoit autorisation de signature du contrat de canal « Crau-Sud Alpilles » (Voté à l'unanimité)

VI - a) mise en place d'une aide de la municipalité aux nouveaux tissus associatifs dans le cadre des actions d'animations à caractère sportif (valorisation en personnel). (Voté à l'unanimité)

b) autorisation de signature de la convention de mise à disposition des courts de tennis à l'association « Tennis Club du Paradou » donnée à Mme le Maire. (Voté à l'unanimité)

VII - Vote de la décision modificative de budget n° 4 sur budget principal concernant des points « mineurs » (Voté à l'unanimité)

VIII - Adoption des modalités de financement de la mission de conseil juridique répartie sur l'ensemble des communes du Parc (52€ pour la commune du Paradou) en faveur du Parc naturel régional des Alpilles. (Voté à l'unanimité)

■ Conseil Municipal du 17 Décembre 2014

Présents : 19

I - Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis le précédent conseil.

II - Prescription de la révision et modification du PLU et des modalités de concertation : décision ajournée.

III - Rapport annuel du délégataire « Eaux de Provence » exercice 2013 pour les services de l'eau et de l'assainissement. (Décision ajournée)

IV - Validation du nouveau règlement de la cantine scolaire. (Voté à l'unanimité)

V - Composition de la Commission extra-municipale Culture. (Voté à l'unanimité)

VI - Autorisation de signature d'une convention entre un administré et la collectivité. (Voté à l'unanimité)

VII - Rappel des règles pour la mise en œuvre de l'entretien normal et la mise en accessibilité des chemins communaux et ruraux (Voté à l'unanimité)

VIII - Modification de la durée du temps de travail de l'emploi d'un non permanent affecté à l'école dans le cadre des rythmes scolaires à compter du 1/01/2015. (Voté à l'unanimité)

Composition des commissions

Les nominations ci-après sont validées par les Conseils Municipaux.

■ Composition du CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

Mme Licari Maire, Présidente de droit
Mme Vincentelli, Mme Nossen, Mme Bedot, M. Graugnard, élus
Mme Auguste représentante de l'UDAF
Mme Champy représentante de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Mme Vennin représentante d'une association de personnes handicapées

■ Composition de la Caisse des Écoles

Mme Licari Maire, Présidente de droit
Mme Vincentelli, Mme Nossen, Mme Bedot, M. Vennin, M. Cantele, M. Danse, élus
Mme la directrice du groupe scolaire
Un membre de l'APEP (association des parents d'élèves du Paradou)
Un membre désigné par M. le préfet dont le mandat sera donné par l'inspecteur d'Académie

■ Composition de la Commission Finances

Mme Licari Maire, Présidente de droit
M. Vennin, Vice président, élu
Mme Blancard, Mme Jomain, M. Dugua, M. Danse, M. Santin, M. Thouvenot, élus

■ Composition de la Commission en charge de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Mme Licari Maire, Présidente de droit
Mme Dumas, Mme Jomain-Quenin, Mme Bedot, M. Santin, M. Dugua, M. Pulh, élus

■ Composition de la Commission d'appel d'offres

Mme Licari Maire, Présidente de droit
M. Santin, M. Vennin, M. Thouvenot, élus titulaires
Mme Dumas, M. Cantele, M. Cayzac, élus suppléants

■ Composition de la Commission du suivi du site de stockage non dangereux

Situé sur les communes de Maussane-lès-Alpilles-Le Paradou (ex CLIS)
Mme Licari, Maire, déléguée communautaire de droit
M. Vennin, élu délégué communautaire de droit
Mme Bedot, M. Thouvenot, élus titulaires
M. Cantele, M. Dugua, élus suppléants

■ Désignation des Représentants ou délégués auprès des organismes extérieurs

SIVU des Canonnettes (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

Mme Licari, Maire titulaire
M. Thouvenot, élu titulaire
Mme Bedot, élue suppléante

Syndicat intercommunal Les Baux-Paradou pour l'eau, l'assainissement, et le pluvial

Mme Licari, Maire
M. Thouvenot, élu
Mme Bedot, élue

Syndicat Intercommunal du Vigueirat de la Vallée des Baux

Mme Licari, Maire Titulaire
Mme Bedot, élue, Titulaire
M. Cayzac, M. Dugua, élus suppléants

Syndicat intercommunal sécurité civile de la Vallée des Baux et syndicat intercommunal pour la construction, l'aménagement et l'entretien d'une perception

M. Santin, M. Vennin, élus titulaires
Mme Blancard, M. Dugua, élus suppléants

SMED 13 (Syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône)

M. Santin, élu titulaire
M. Thouvenot, élu suppléant

Syndicat mixte du PNRA (Parc Naturel Régional des Alpilles)

Mme Licari, Maire, titulaire
M. Santin, élu, suppléant

Mission locale du Delta

Mme Nossen, élue

Société de chasse

Mme Dumas, M. Cayzac, élus

ADICT-Farandole (Association pour le développement et l'information culturelle et touristique)

Mme Blancard, élue

Correspondant Défense

Mme Dumas, élue

■ Commissions extra municipales

Mme Licari Maire, Présidente de droit

• Fêtes et Traditions

M. Cayzac, Vice Président, élu
Mme Jomain-Quenin, Mme Nossen, M. Cantele élus

Mme Belin, Mme Thouvenot, M. Coudert, M. Oliven

• Environnement et Patrimoine

Mme Bedot, Vice Présidente, élue
M. Cayzac, M. Champy, élus

Mme Belin, Mme Valadier, M. Di-Benedetto, M. Latournerie, M. Valadier, M. Pelat, Mme Palvadeau

• Communication

Mme Blancard, Vice Présidente, élue
M. Champy, élu

Mme Champy, Mme Coq, Mme Palvadeau, Mme Peltier, Mme Thouvenot, Mme Valadier, M. Di-Benedetto, M. Latournerie, M. Valadier

• Sports et Jeunesse

M. Vancayseele, Vice Président, élu
Mme Dellieu, M. Cayzac, M. Champy, M. Dugua élus

• Rythmes Scolaires

Mme Vincentelli, Vice Présidente, élue
Mme Nossen, élue

Mme Apkarian, Mme Mercier, Mme Valadier, Mme Neckerauer

• Culture

M., Champy, Vice Président élu
M. Cayzac élu

Mme Champy, Mme Palianoff, Mme Deméry, Mme Belin, M. Latournerie, M. Valadier

STATIONNEMENT AVENUE JEAN BESSAT Rappel

La circulation avenue Jean Bessat, de l'avenue de la Vallée des Baux au croisement de la route de Saint Roch, est à double sens. La gendarmerie nous rappelle que le stationnement est interdit sur cette avenue départementale et donc verbalisable.

Nous vous demandons de respecter cette interdiction dans l'intérêt de chacun, d'utiliser les parkings (Abbé Jean Paulet, près de la poste / Place de l'École primaire) et d'accéder à pied ou en bicyclette au centre du village et à ses commerces.

Nous espérons que vous comprendrez cette démarche d'information et de prévention qui pourra vous éviter les désagréments d'une verbalisation.

Croyez en notre attention dévouée et en notre volonté de trouver les meilleures solutions aux problèmes de circulation et de stationnement dans notre village.

La Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA)

Depuis 2001, et pour la troisième fois consécutive en 13 ans de vie intercommunale, le 17 avril 2014, à la suite des dernières élections municipales, les conseillers communautaires ont été installés dans leurs fonctions représentant ainsi les communes d'Aureille, des Baux-de-Provence, d'Eygalières, de Fontvieille, de Mas-Blanc-des-Alpilles, de Maussane-les-Alpilles, de Mouriès, du Paradou, de Saint-Etienne-du-Grès et de Saint-Rémy-de-Provence, avec comme objectif de mettre en œuvre les compétences inscrites dans les statuts de la CCVBA.

Les compétences sont détaillées sur le site internet mais on peut en rappeler ici les grandes lignes : aménagement et protection de l'espace ainsi que le développement local, tant foncier, économique que culturel.

Les réunions du conseil communautaire sont publiques. L'ordre du jour fait l'objet d'un affichage au siège de la CCVBA et dans les dix mairies du

territoire. Elles sont également annoncées par voie de presse et sur le site internet de la CCVBA. <http://vallee-des-baux-alpilles.fr/>

10 communes pour 28412 habitants

La CCVBA est composée de 10 communes pour une population de 28412 habitants.

Les dix maires sont tous Vice présidents. Mme Pascale Licari, Vice présidente, représente la municipalité du Paradou et fait partie, à ce titre, du bureau de la CCVBA. M. Benoît Vennin, adjoint aux finances a lui aussi été élu pour le Paradou.

Sept commissions ont été créées, on note en représentation du Paradou :				
Intitulé	Commission schéma de mutualisation et services communs	Commission développement local	Commission administration générale	Commission protection de l'espace local
Compétences	Préparation du schéma de mutualisation. Etudes d'opportunité, de faisabilité et mise en oeuvre de la création de services communs.	Politique foncière économique, Développement économique. Politique de l'emploi. Agriculture. Tourisme.	Finances, Budgets, Ressources humaines.	Gestion des déchets, Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement, Préservation du milieu naturel (pollution, bruit,...)
Composition	10 membres dont Mme Pascale Licari	10 membres dont Mme Pascale Licari	10 membres dont M. Benoit Vennin	10 membres dont M. Benoit Vennin

Le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA)

Le périmètre du parc englobe la totalité du territoire communal de toutes les communes membres à l'exception de Tarascon et St Martin de Crau, villes portes, qui ne sont couvertes que partiellement.

Un Parc Naturel Régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile(1), qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable(2), fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Le territoire d'un Parc Naturel Régional est classé par décret du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre en charge de l'Environnement, pour une durée de douze ans maximum, renouvelable.

Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc. Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en oeuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Mme Licari est membre du bureau syndical.

(1) Parce que menacé soit par la dévitalisation rurale, soit par une trop forte pression urbaine ou une surfréquentation touristique

(2) Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » - Définition du rapport de la commission mondiale sur l'Environnement et le Développement - Commission G H Brundtland - <http://www.parc-alpilles.fr/>

Les communes du PNRA

Aureille, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Les Baux-de-Provence, Mas-blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Paradou, St-Etienne-du-Grès, St-Martin-de-Crau, (ville porte), St-Rémy-de-Provence, Sénas, Tarascon (ville porte)

Le Pays d'Arles

Le Pays d'Arles regroupe près de 160 000 habitants sur un vaste territoire de 220 000 hectares, dont 60 % situés dans les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles.

Le Pays d'Arles jouit d'une situation exceptionnelle et possède un extraordinaire patrimoine urbain, culturel et naturel nourri par un long passé géologique, historique, humain. Il se caractérise depuis l'Antiquité par la qualité de son mode de vie, la vivacité de sa culture, la beauté de son architecture et l'importance de ses échanges.

Pascale LICARI est désignée au SCOT, l'outil principal d'organisation du territoire et document stratégique d'aménagement du territoire et de planification à l'échelle intercommunale.

<http://www.pays-arles.org/>

Le Pays d'Arles s'est construit sur un sentiment d'appartenance à un territoire composé aujourd'hui des communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Boulbon, Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Maillane, Noves, Orgon, Plan-d'Orgon, Rognonas, Saint-Andiol, Verquières, Mollégès, Aureille, Les Baux-de-Provence, Eygalières, Fontvieille, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Le Paradou, Saint-Etienne-du-Grès et Saint-Rémy-de-Provence

Les stages vacances d'été et de Toussaint

Les stages sportifs organisés par le service des Sports, ont rencontré un vif succès auprès des enfants du Paradou, pendant les vacances d'été et de la Toussaint 2014.

- Voile à la base nautique des Saintes-Maries-de-la-Mer.
- Descente en kayak du Gardon de Colias en dessous de Remoulins avec 2 circuits de 6 et 12 km
- Golf au domaine de Manville aux Baux de Provence.
- Escalade à la falaise du Paradou.
- Tennis, badminton au complexe sportif du Paradou.

- Tir à l'arc avec le club de Saint-Martin-de-Crau
- Poney club le Rouget

De nouveaux stages sont en préparation pour les vacances de Pâques 2015, les dossiers d'inscription seront à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site internet de la Mairie.

Tous les stages sont encadrés par des animateurs avec brevet d'État spécifique à chaque activité.



Les infrastructures sportives

Les travaux du complexe sportif

Les terrains de tennis sont en cours de réhabilitation avec réfection du grillage. L'installation d'un éclairage permettra d'allonger les plages horaires. Nous tenons à remercier MM. Daragnes et Van Innis, qui ont fait don à la mairie d'un éclairage qui sera installé prochainement sur le stade. Le terrain sera remis en état et la création d'une passerelle permettra de descendre directement du chemin St Eloi au complexe sportif.

Les projets à venir

Deux projets sont à l'étude pour 2015 :

- La création d'une salle multisport dans l'actuel préau du complexe sportif.
- La création d'un centre de loisirs sans hébergement pour accueillir les enfants, pendant les vacances scolaires, celui-ci est prévu pour cet été.

Un village de Provence sans boulodrome !!!!!

Un terrain de pétanque est un lieu de convivialité où jeunes et moins jeunes se retrouvent. Un boulodrome, tant attendu, est à l'étude pour le lieu et l'aménagement. « Tu tires ou tu pointes? », c'est pour bientôt au Paradou.



De nouvelles activités sur Paradou

De nouvelles activités sont disponibles :

- Une section rugby encadrée par l'Ovalive Club des Alpilles, en attente de venir prochainement jouer sur le stade du Paradou.
- De la danse de salon, ainsi que de la gymnastique danse pour les enfants, encadrées par l'association Pro Danse.
- Du Pilates et du Yoga encadrés par l'association Lou Vent dans les Oliviers.

Trophée des Alpilles

Une classe de CE2 a eu la chance, cette année, d'assister à des matchs d'échauffement de tennis du Trophée des Alpilles à Saint-Rémy-de-Provence, trophée auquel participent des joueurs classés dans le top 100 mondial.



Marathon d'Arles

Nos félicitations à Marie et Christian Olivier ainsi qu'à Laurent Dumas qui ont dignement représenté les couleurs du Paradou au marathon d'Arles le 27 avril 2014.



Ils font de l'aviron

De jeunes Paradounais s'entraînent régulièrement à la base nautique du Club d'aviron de Beaucaire et obtiennent de brillants résultats. Clémentine a été sacrée vice championne de France en catégorie double Cadettes (2CFX) en 2014. Dominant la course sur 1 500 mètres, son bateau a frôlé la médaille d'or. Photo sur la ligne d'arrivée, les poursuivantes Maconnaises l'emportent, à 35 centièmes de seconde, l'équivalent de 20 centimètres. Quant

au bateau en 4 cadets d'Eloi (4CH-), il a rafilé la médaille de bronze à la Régate internationale d'Aiguebelette. Ces deux jeunes, réunis en équipage mixte pour leur première participation au championnat de France d'aviron de mer, cèdent leur place sur le podium pour deux petites secondes. Tobias, en catégorie minime, suit les traces de ses aînés et obtient, des résultats prometteurs.



De nouvelles activités sportives pour les seniors

Depuis cette année, le service des sports de la mairie organise des cours de gymnastique pour les seniors, le lundi et jeudi de 10 h à 11 h à la salle polyvalente, animés par Fabrice Bourgade.

Tous les mercredis matin, Fabrice encadre également une randonnée pédestre pour découvrir nos merveilleux sentiers des Alpilles (départ à 9 h au stade et retour vers 12 h). Alors venez nombreux !



Run' Alpilles : dimanche 31 mai 2015

Amateurs de course à pied, retenez cette date ! Le service des sports, ainsi que plusieurs bénévoles, organisent une course dans la commune. Cette course d'environ 11 km, (majoritairement sur sentiers) sera l'occasion de découvrir nos pittoresques Alpilles.

Un appel à sponsors sera lancé. Toutes les personnes, souhaitant aider à l'organisation ou à l'encadrement de cette course, sont priées de se faire connaître auprès des responsables sport de la mairie. De plus amples informations, ainsi que le tracé du parcours, vous seront communiqués sur le site de la mairie prochainement. Alors commencez à vous entraîner !

Vous aussi, vous faites du sport, vous obtenez des résultats significatifs, faites-vous connaître contactez-nous :
b.blancard@mairie-du-paradou.fr

Il y a cent ans

« Le 2 août 1914, vers 15 heures, les habitants du village étaient rassemblés sur la place de la mairie dans l'attente d'un grave événement. A 17 heures 30, l'ordre de mobilisation fut affiché au milieu d'un profond silence. Alors commença le défilé des lecteurs. Chaque groupe commentait l'événement à voix basse. Le crieur public porta la nouvelle de la mobilisation aux quatre coins du village, puis peu à peu, à l'approche de la nuit, tout redevint silencieux.

Le soir même, les territoriaux prirent le train pour se rendre à leur Dépôt... Point de manifestation hostile, point de réclamation parmi ces paisibles cultivateurs obligés de laisser là leurs récoltes, leurs travaux, leur famille, sous la surveillance de leur épouse; heureux ceux qui avaient encore le grand-papa pour continuer à diriger les travaux. »

Extrait d'un texte rédigé par Madame Girard, institutrice publique au Paradou.

Des moments forts

Le temps passe et déjà les souvenirs se sont accumulés. Pour ne pas oublier ces moments ensemble, les joies et les émotions, en somme la vie du village, vous êtes invités à une promenade en arrière du temps, sur un chemin d'images, pour se rappeler...

Opération Brioches

Dans le cadre de l'opération « brioches » organisée par l'association « Chrysalide Arles », la section du Paradou a assuré du 4 au 11 octobre 2014 la vente des brioches auprès des Paradounais. Cette vente a permis de collecter la somme de 1 111 euros qui a été remise à « Chrysalide Arles ». Un grand merci aux bénévoles et aux donateurs.



Opération Orange

Un récital de piano a été donné en octobre dernier par Bice Horszowski Costa à l'Espace d'Art du Paradou. L'intégralité de la recette de cette soirée, soit 1 935 euros, a été remise en Mairie par Mme le maire à Jacquotte Lagier, représentante de l'Opération Orange chargée de la collecte des dons pour les « Chiffonniers du Caire » de Sœur Emmanuelle.

« Tricothé »

Depuis plusieurs semaines déjà, tricoteuses et crocheteuses sont à l'ouvrage. Elles confectionnent un patchwork aux couleurs vives pour les deux platanes de la place Charloun Rieu, façon de les tenir au chaud et de les déguiser pour le Carnaval de la mi-mars. Rendez-vous pour « tricothé » tous les vendredis de janvier et février à la Salle Polyvalente.

Un carré est toujours prêt à tricoter au salon de coiffure du village. Le tricothé vous attend autour d'un panier de laine. A vos aiguilles !

Nouveau rendez-vous

Tricothé au Paradou

Ne manquez pas le 2^{ème} rendez-vous !

Venez nombreuses (-eux)

Jeu 11 décembre 2014 à 15h, Salle Polyvalente

Nous préparons d'habiller les deux platanes devant la Mairie pour les fêtes de Carnaval avec environ 700 carrés de 20x20 cm pour les fêtes de Carnaval avec environ 700 carrés de 20x20 cm enroulés des bandes de 20 cm de largeur multiples de 20 de long. Des rencontres conviviales autour d'un thé, d'un café et d'un panier de laines, sont un acout pour la réussite de ce projet.

Rencontres ouvertes à tous, tricoteuses (Lieur), crocheteuses (eturs), couturières (-iers), laineuses, déboutant(e) (Lepes) ou expert(e)s. Nous avons besoin de dons de laines en quantités, agulles et crochets à déposer en Mairie aux heures d'ouverture ou le jour de Tricothé à la Salle Polyvalente.

Plus de renseignements sur les sites mairie-du-paradou.fr / Paradou / Facebook

Apportez biscuits, gâteaux, nous offrons le thé !



Noël au Paradou



C'est à la Salle Polyvalente que Madame le Maire a ouvert les festivités de Noël par un discours émouvant à l'intention de nos aînés. Elle leur a adressé ses meilleurs vœux et n'a pas oublié dans ses remerciements l'équipe municipale et le CCAS qui ont organisé ce moment convivial.

Les quatre-vingt-quatre convives ont apprécié ce repas :

« C'est mieux qu'un colis ! » dit une dame, « Ça fait plaisir de manger en compagnie, on rencontre des gens, on peut discuter. » ajoute sa voisine.

Le spectacle de la compagnie « Coup de cœur » avec strass, paillettes et plumes met de l'ambiance dans la salle. C'est avec entrain que l'on reprend les refrains d'hier. Un après-midi agréable pour entrer dans les festivités de Noël. Les enfants des écoles, à deux pas de là, sont gâtés. Ils assistent au spectacle « L'Ogre et la Poupée Singe », un conte avec sa part d'inquiétude et de drôlerie. Mais voilà le Père Noël ! Une nuée de petits l'entoure aussitôt et la distribution de papillotes commence.

A la nuit tombée, les Paradounais sont venus nombreux sur la place, devant la mairie, pour l'inauguration officielle des lumières de Noël. Le décor était magique, la météo clémente, de quoi se réjouir et échanger, un verre de vin chaud à la main.

Si le petit marché du samedi matin a rencontré un succès plus timide, le manège de chevaux de bois a fait tourner bien des têtes pendant que les « grands » dégustaient l'anchoïade.

Les animaux, aussi, ont eu leur heure de gloire, le bélier fétiche de Frédéric Galle a reçu maintes caresses et les poneys du Club du Rouget ont ravi les enfants.

C'était une première, souhaitons que l'an prochain, les fêtes de Noël au Paradou s'inscrivent dans les agendas de tous les villageois.

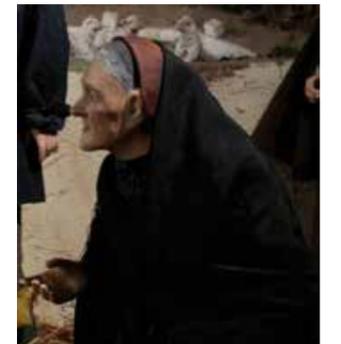


Crèche 2014

Chaque année, du 24 décembre au 2 février, la crèche historique du Paradou a été exposée dans la chapelle de la Sainte Vierge de notre église. Cette crèche occupe une dizaine de mètres carrés sur une hauteur de 3 m en raison de la taille (60 cm) de nos santons qui datent de la fin des années 1870.

L'histoire de ces 12 santons habillés figure dans nos archives, racontée en 1881 par le curé de l'époque (Maximilien Faure) à qui on doit la construction de la grande nef : « Avant mon arrivée dans la Paroisse (1874), il était d'usage d'exposer sur l'autel de la Sainte Vierge pendant la quarantaine de Noël, le bel Enfant Jésus en cire qui est sur la cheminée de la chambre de réserve. Mais bientôt, on m'exprima le désir d'avoir une représentation plus complète du Mystère de la Nativité. Je fis appel à un jeune homme d'Arles, ayant beaucoup de goût, lequel apporta quelques petites poupées et nous improvisa, pour la première année, une petite crèche. Insensiblement, cette crèche a pris plus d'extension et s'est accrue en taille et en nombre de personnages. Elle occupe maintenant toute la chapelle de la Sainte Vierge et se compose des personnages suivants : un Enfant Jésus en cire, la Sainte Vierge, Saint Joseph, trois mages, trois pages et trois chameaux, six bergers, quatre bergères, deux autres petits bergers plus deux ânes, un bœuf et un certain nombre de brebis. Deux anges portant l'inscription : Gloria in excelsis Deo, une étoile lumineuse, une maison de campagne, une bergerie, un moulin à vent, tout cela en carton, enfin une tour en pierre qu'un maçon nous prête chaque année ».

Le 2 février, pour une seule journée, la crèche devient la « crèche blanche » (Présentation de Jésus au temple) suivant une tradition du Comtat Venaissin (XVI^e siècle).



ÇA S'EST PASSÉ AU PARADOU



Stage équitation



Festival à part



Fête des voisins



Journée des Associations



Fête du village



Investiture nouvelle municipalité



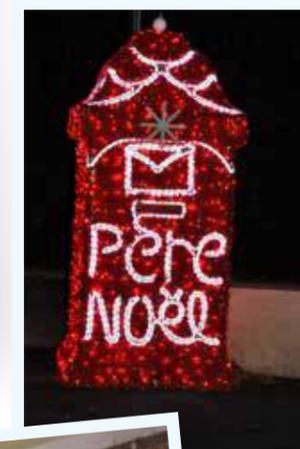
Semaine du goût



Récital de piano



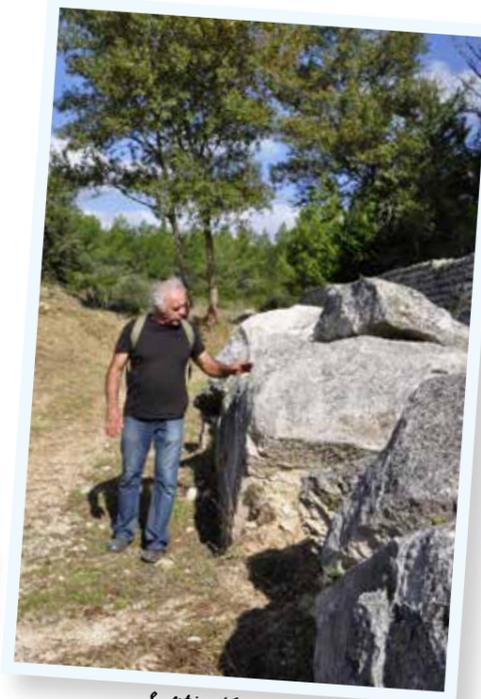
Fêtes de fin d'année :
Les illuminations en ville, la boîte aux lettres du Père-Noël, le spectacle...



Cérémonie du 11-Novembre



Journées du Patrimoine :
Croix des Clapiers
et Oratoire Saint-Éloi



Sortie découverte



Les vœux de la municipalité

Etat civil 2014

Naissances

Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à tous ces enfants nés cette année.

Le 31 janvier à Avignon : Lilly, Axelle Coste, fille de Nicolas Coste et de Peggy Bounias
 Le 24 février à Arles : Enora, Lysa, Cécile, Paule Kuchta fille de Laurent Kuchta et de Marie-Christine Jox
 Le 7 mars à Nîmes : Edouard, Dominique, Serge Sy, fils de Pierre Sy et de Françoise Vasseur
 Le 13 mars à Martigues : Éva, Lily, Florence Aringhieri, fille de Ludovic Aringhieri et de Céline Roche
 Le 29 mars à Arles : Lola, Fernanda Camphin, fille de Stéphane Camphin et de Ludivine Chevallier
 Le 7 avril à Arles : Arthur, Mikaël, Thomas Olarte fils de Julien Olarte et de Audrey Lafaye
 Le 8 avril à Arles : Ethan, Jean Cordonnier fils de Maxime Cordonnier et de Angélique Danet
 Le 17 juin à Arles : Amédée, Marius, Antonin Laye fils de Didier Laye et de Sandrine Warnier
 Le 24 juin à Arles : Manon, Sophie Coudert fille de Jérémy Coudert et de Céline Rivera
 Le 15 juillet à Salon : Emmie, Louise, Marie Meistermann fille de Ludovic Meistermann et de Céline Kozman
 Le 18 juillet à Avignon : Emma, Clara, Samantha Tirabassi fille de Arnaud Tirabassi et de Peggy Cavallin
 Le 25 août à Arles : Lana, Catherine, Martine Herrmann fille de Guillaume Herrmann et d' Aurore Fetisson
 Le 29 août à Arles : Zoé, Audrey, Cathy, Pascaline Josuan fille de Cyril Josuan et de Vanessa Levastre
 Le 9 septembre à Avignon : Emy, Angèle, Marie Roucheyrolles fille de Nicolas Roucheyrolles et de Mélanie Filhol
 Le 11 septembre à Arles : June, Anna, Claudia Bellamy Mozet fille de Sébastien Bellamy et de Julie-Camille Mozet
 Le 24 Septembre à Martigues : Ezio, José, Michel Michel fils de Bruno Michel et de Priscilla Novellu
 Le 1er octobre à Arles : Elise, Christine, Anaïs Michel fille de Vincent Michel et de Aurélie Charpenel
 Le 7 octobre à Arles : Léonie, Flavie, Désirée Prevost Chaverot fille de Anthony Prevost et de Ludivine Chaverot

Le 9 octobre à Aix-en-Provence : Baptiste, Raphaël, François Aubert fils de Damien Aubert et de Céline Michel
 Le 11 octobre à Arles : Emilio, Roger, Robert Terrini fils de Florent Terrini et de Marina de Oliveira
 Le 26 octobre à Arles : Louise, Morgane Mathey fille de Nicolas Mathey et d'Aurore Vallée
 Le 7 novembre à Arles : Maxence, Clément Taormina fils de Julien Taormina et de Sabine Luparia
 Le 20 novembre à Nîmes : Giulia Baba-Ahmed fille de Stéphanie Pallares-Ruiz

Mariages

Tous nos voeux de bonheur aux couples 2014.

Le 19 avril : Jean, Georges Friederich et Biljana Milic
 Le 17 mai : Olivier, Stéphane Nelli et Marie-Odile, Marthe Mercier
 Le 6 juin : Laurent, Félix, René Saincry et Marie-Laetitia, Geneviève, Simone Henry de Villeneuve
 Le 7 juin : Laurent Sanchez et Vanessa, Chantal, Betty Boireau
 Le 13 juin : David Eghigian et Annie, Eva Mallez
 Le 28 juin : Jérémy, José, Gérald, Joseph Meiss et Marie, Josette, Madeleine Hoffmann
 Le 5 juillet : Christophe, Raymond, Pierre Simoncini et Sophie, Simone Lucchesi
 Le 8 juillet : Julien, Rémi Salindre et Marine, Hélène, Chantal Jourdan
 Le 16 août : Xavier Duqueyrox et Florentine, Aline, Stéphanie Danichert
 Le 23 août : Charles-Henry, Pierre, Gervais Delbart et Julie, Elisabeth Aupècle

Décès

Une pensée pour ceux qui nous ont quitté.

Le 27 janvier à Arles : Jacqueline Rous épouse Simar, âgée de 82 ans
 Le 17 février à Nîmes : Claude, Robert Baticle, âgé de 73 ans
 Le 26 février à Paradou : Marie-Thérèse Galvez épouse Rodriguez, âgée de 82 ans
 Le 16 mars à Arles : Jacques, Edmond, Emile Fontaine, âgé de 91 ans



Le 16 juin à Arles : Huguette Navarro épouse Cantèle, âgée de 71 ans
 Le 25 juin à Arles : Marie Seva veuve Paul, âgée de 93 ans
 Le 11 juillet à Arles : Silvy, Françoise Fortune veuve Rouveyre, âgée de 90 ans
 Le 16 juillet à Maussane : Elise Catte épouse Xalter, âgée de 88 ans
 Le 19 juillet à Arles : Jacqueline, Blanche, Henriette Gueris, âgée de 85 ans
 Le 31 juillet au Paradou : Edmond, André Pagacz, âgé de 91 ans
 Le 10 septembre à Arles : Vanessa, Anna Kaissis, âgée de 20 ans
 Le 28 septembre à Paradou : Henri, Don, Taddée Ordioni, âgé de 91 ans
 Le 12 octobre au Paradou : Micheline, Suzanne Coulet épouse Valadier, âgée de 81 ans
 Le 19 octobre à Marseille : Thibaut, Julien, Patrick Lebon, âgé de 56 ans
 Le 21 novembre à Arles : Emilien, Théophile Arnaud, âgé de 93 ans
 Le 9 décembre à Marseille : Monique, Gaby, Alphonsine Piccone épouse Sollacaro, âgée de 69 ans
 Le 25 décembre au Paradou : Roger, Léon Guerin, âgé de 83 ans
 Le 27 décembre au Paradou : Denis, René Bompard, âgé de 87 ans

Populations légales 2012 de la commune de Paradou

Les populations légales millésimées 2012 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003. Leur date de référence statistique est le 1^{er} janvier 2012.
 Les populations légales sont actualisées chaque année. Toutefois, les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, il est recommandé de calculer les évolutions sur des périodes d'au moins cinq ans.
 2012 : La population s'élève officiellement à 1 674 habitants soit une augmentation de 28 % par rapport à 2007
 2007 : La population s'élevait officiellement à 1 310 habitants.
 La population est « estimée » en 2014 à 1 800 habitants



2014, année de transition

Sur le plan financier l'année 2014, année de transition, aura permis de bien mesurer les dépenses qui permettent de répondre aux attentes et aux besoins des Paradounais. C'est dans cet esprit que nous avons mené à bien plusieurs « chantiers » qui généreront des économies non négligeables en 2015.

Nous vous présenterons le bilan financier de l'année 2014 lors du prochain bulletin (édition du printemps).

1 - Renégociation des contrats

Les contrats d'assurance ont fait l'objet d'un audit rigoureux qui permettra d'économiser en année pleine près de 23% du budget des années précédentes.

Cet audit avait également pour objectif de répondre aux obligations légales du Code des Marchés Publics qui impose de négocier les contrats par lots et pour une durée limitée dans le temps.

Les contrats d'assurance reconduits par tacite reconduction, comme c'était le cas jusqu'à présent, ne sont plus autorisés depuis plusieurs années, cet audit a permis à la commune de se mettre en accord avec la loi.

Tous les contrats de nos fournisseurs font l'objet d'un examen approfondi et d'une mise en concurrence s'il s'avère que nous pouvons améliorer la qualité et le coût des services financés par la Commune.

Les économies réalisées sur les dépenses consacrées à la fête du village ont été utilisées pour financer une part importante des fêtes de Noël.



2 - Investissements 2014

Sur le plan des investissements les trois dossiers présentés au Conseil Général ont été acceptés :

- le financement de l'accès piétonnier de l'école
- la réfection des tennis (clôtures et éclairage)
- un premier réaménagement du bâtiment communal « La Treille » afin de le rendre utilisable.



3 - Financements et perspectives 2015 sur les investissements de la Commune

Aux quelques investissements repris ci-dessus s'ajouteront en 2015 des financements beaucoup plus conséquents qui mettront en relief la réalisation de notre programme sur les cinq ans à venir.

Pour accompagner nos différents projets, un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement qui couvrira la période 2015 - 2019 est en cours de finalisation avec le Conseil Général.

Des acquisitions foncières seront signées début 2015 et permettront d'avancer sur le projet de l'installation du « bistrot de pays ».

4 - Les premières réflexions budgétaires de l'année 2015

Le budget de l'année 2015, sur lequel nous travaillons, doit prendre en compte la diminution des

dotations de l'état en veillant à maintenir notre fiscalité locale au niveau actuel.

A titre d'information vous trouverez ci-dessous un tableau qui reprend les taux d'imposition comparés aux taux moyens pratiqués sur le périmètre des Alpilles.

Le nouveau budget sera construit précisément car il intégrera, dès le début de l'année, toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et aux financements des différentes activités culturelles, sportives et festives que nous souhaitons offrir aux Paradounais en 2015.

Un budget pour les activités périscolaires, qui nous ont été imposées par l'état, sans compensation financière suffisante, sera présenté après l'examen des conclusions de la Commission des rythmes scolaires (commission extra municipale) mise en place à cet effet.

Au titre de l'année 2014, la commune a déjà du consacrer plus de 12 000 € non budgétés afin de répondre aux services de garderies et à la mise en place de nouvelles activités.

Début 2015, nous présenterons un plan de financement prévisionnel qui couvrira les prochaines années. Ce plan sera en relation directe avec le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement présenté au Conseil Général afin de préciser aux Paradounais les décisions prises par le Conseil Municipal pour respecter nos engagements en matière de communication et de transparence.

Rappel des taux d'imposition 2014 pratiqués sur le périmètre de la Communauté de commune de la Vallée des Baux

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Taxe foncière pour le non bâti
TAUX MAXI	18.23	19.39	56.88
TAUX MINI	7.88	7.88	32
TAUX MOYEN	11.96	13.68	49.53
TAUX PARADOU	10.41	11.78	41.21

Le Paradou, une nouvelle maîtrise de son territoire...

Depuis son élection, l'équipe municipale travaille sur l'avenir du village en matière d'urbanisme et d'aménagement de son territoire. Un travail préalable est nécessaire avant le lancement des grands projets communaux.



1 - Révision et modification du Plan Local d'Urbanisme

La nouvelle municipalité souhaite « impulser » une urbanisation maîtrisée de son territoire. Au vu des difficultés actuelles rencontrées sur la commune, il est devenu urgent d'agir afin d'améliorer le cadre de vie. La commune ne doit pas céder à la pression foncière mais choisir son avenir en accord avec ses habitants.

Une modification et une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont devenues nécessaires car celui-ci n'est plus conforme aux lois en vigueur et ne répond pas aux besoins de la commune. La procédure du choix du bureau d'étude est en cours afin que ce dernier conseille la Municipalité sur les décisions à prendre.

Le prochain PLU sera un outil qui devra orienter la nouvelle politique en matière d'urbanisme. Une commission d'élus va travailler régulièrement avec le futur bureau d'étude pour permettre l'élaboration de ce document. La procédure complète devrait durer 24 mois. Les habitants seront consultés et informés lors de l'élaboration de ce nouveau document (bulletin municipal, concertation publique). Il est important que les administrés partagent notre vision sur l'avenir du Paradou. L'identité du village et le maintien de la qualité de vie seront le fil conducteur de notre réflexion.

2 - Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et mise en place de la permanence d'un architecte conseil

La commune vient d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Cet organisme départemental, créé à l'initiative du Conseil Général et des services de l'État, dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977, est investi d'une mission de service public. Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, avec pour missions :

- l'information et la sensibilisation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
- l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Dans le cadre de cette adhésion, un architecte conseil a été désigné. Notre commune bénéficie donc d'une permanence assurée par celui-ci deux fois par mois. Les habitants pourront le consulter gratuitement (renseignements et rendez-vous à prendre en mairie). A ce propos, nous invitons l'ensemble de nos administrés à le solliciter avant toutes demandes d'autorisation d'urbanisme. Cet architecte assiste également les élus et les services techniques de la commune dans leurs démarches.

3 - Conventions avec le CAUE

En plus de l'adhésion avec le CAUE, deux conventions ont été passées avec cet organisme afin de programmer les aménagements de notre village. La première convention concerne l'aménagement des espaces publics, les objectifs sont :

- qualifier les entrées de ville en leur conservant le caractère rural et villageois,
- réduire la vitesse, sécuriser les déplacements piétons et 2 roues,
- encourager la pratique piétonne en aménageant des parcours
- organiser le stationnement,
- se doter d'un plan de circulation global.

Au premier trimestre 2015, le C.A.U.E remettra à la commune le rendu de cette étude.

La municipalité pourra donc ensuite travailler sur ces points. La deuxième convention concerne le projet de développement urbain. Cette convention a pour objectif d'assister et d'accompagner la commune sur la réalisation de ces projets.

4 - Convention-Partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

La commune vient de signer une convention en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Il est essentiel que Le Paradou conserve une vocation agricole. La convention prévoit de conduire sur le territoire du village, une politique ambitieuse et exemplaire visant à assurer le développement d'une agriculture durable, viable, respectueuse de l'environnement et qui s'identifie à un terroir.



5 - Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles (DPA)

La commune faisant partie du parc naturel régional des Alpilles, la Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles approuvée par décret le 4 janvier 2007 doit être prise en compte sur la commune. A ce jour, contrairement aux communes voisines, Le Paradou n'a pas encore transcrit la DPA malgré l'obligation légale. Afin d'éviter de rester dans cette situation, le Conseil Municipal a délibéré pour mettre en place cette transcription.

6 - Transfert de compétence : le contrôle en matière d'urbanisme sera exercé par la communauté de commune de la Vallée des Baux-Alpilles

Dès juillet 2013, la commune du Paradou a fait le choix d'avoir recours au service de la Communauté de Commune pour les missions d'instructions des dossiers d'urbanisme (PC, permis d'aménager, DP, CU etc.). Le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) est donc chargé de cette mission.

Depuis l'installation de la nouvelle équipe municipale, des contrôles systématiques ont été mis en place afin d'assurer le respect des règles de construction par les administrés. Le non-respect des règles entraîne systématiquement des poursuites. Il est donc rappelé que les administrés doivent scrupuleusement respecter les autorisations d'urbanisme délivrées et le PLU en vigueur pour toutes constructions ou clôtures. En cas de doute, il faut consulter le service urbanisme de la mairie.

La Communauté de Communes par délibération du 25 juin 2014 a décidé :

- d'étendre les missions du service commun en procédant au contrôle des infractions liées aux autorisations d'occupation du sol
- d'apporter un appui juridique en matière de contentieux ou d'infractions pénales liées au non-respect du plan d'occupation du sol
- d'autoriser la commune à signer, en tant que personne responsable des avenants aux conventions ADS.

La commune du Paradou va bénéficier de ces nouveaux services mis en place par la CCVBA à partir du premier trimestre 2015.

Travaux et projets

Groupe scolaire

La commune a vu sa population augmenter de 600 habitants en l'espace de sept années soit une progression de 50%. Elle possède un seul groupe scolaire inauguré en 2007 constitué de trois classes maternelles et quatre classes élémentaires. Une classe supplémentaire provisoire a été créée dans un bâtiment modulaire conforme aux normes PMR (Personnel à mobilité réduite) pour la rentrée 2014 en attendant la réhabilitation et l'agrandissement de l'ancienne école maternelle. Le projet de la maternelle est déjà lancé et elle devrait ouvrir pour la rentrée 2016.

L'accès à l'école par le cheminement piétonnier aménagé cet été permet désormais aux parents avec poussettes et aux enfants de s'y rendre en toute sécurité. Le parvis a été lui aussi aménagé afin d'assurer plus de confort et de sécurité aux enfants à la sortie de l'école. Un espace attente, équipé de bancs de pierre rappelant le balisage du cheminement et celui des routes des Alpilles, complète l'aménagement. L'espace vert, le long du cheminement a été élargi permettant ainsi la plantation d'arbres fruitiers par les élèves dans le cadre d'une action pédagogique.

Abribus

Des travaux d'aménagement ont permis la mise en conformité PMR des abribus de la commune sous maîtrise d'ouvrage Conseil Général 13 avec une participation de la commune pour le choix de matériaux contribuant à une meilleure intégration : minéralisation des sols et plantations de végétaux. Des passages protégés avec bandes podotactiles ont été réalisés afin d'améliorer la sécurité. Dans l'attente de l'aménagement de la voie Aurélienne, un abribus et un éclairage provisoire seront mis en place prochainement.

La numérotation du village

La phase d'étude par une entreprise spécialisée étant terminée, la mise en place des plaques devrait être achevée début 2015. L'entreprise retenue

pour leur installation communiquera à l'administration centrale des Postes, et aux services de géolocalisation, les éléments permettant d'identifier la totalité des habitations de la commune. Coût de l'opération : 27 840 € TTC

Divers aménagements

La place de la Mairie a été équipée de mobiliers urbains empêchant le stationnement des véhicules, des jardinières fleuries apportent une touche de couleur. Tout ceci permet de mettre en valeur façade et fontaine. Des passages protégés et des cheminements piétons sécurisent désormais le carrefour de La Poste.

Opérations en cours de réalisation ou d'étude

Divers dossiers sont en cours, d'autres verront le jour dans le courant de l'année 2015 avec l'appui financier du Conseil Général 13.

Tennis

Remise en état de l'ensemble des installations : remplacement des grillages, installation d'un éclairage, mise en place d'un monnayeur. Les travaux démarrent en janvier 2015.

Étude de stratégie des espaces publics

Afin de définir une politique d'aménagement du territoire sur les cinq années à venir, une mission a été confiée à un bureau d'étude avec la participation financière du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE). Cette étude posera les principes d'aménagement des voies qui sont à réhabiliter, proposera les sens de circulation, afin de favoriser les déplacements doux en toute sécurité et réduire les flux de circulation transitaires dans le village. Cette étude sera livrée dans le courant du premier trimestre 2015.

Création d'un bistrot

Pour répondre à la demande et afin de permettre de se retrouver dans un lieu convivial et accueillant, le projet de bistrot de village est en cours



d'étude. Pour cela des acquisitions foncières, mi-toyennes à des propriétés communales, permettront de concrétiser cette réalisation. Un architecte sera missionné pour étudier le projet dans le courant de l'année 2015. Acquisitions et projet seront financés à 80% par le CG 13.

École maternelle

Pour répondre à la demande croissante d'inscriptions, l'ancienne école maternelle va être réhabilitée et agrandie ; une consultation de maître d'œuvre a été programmée afin de lancer les études au cours du 1^{er} trimestre 2015 avec pour objectif de rendre la rentrée effective en 2016. Ce nouvel équipement accueillera 4 classes maternelles et tous les locaux nécessaires à leur bon fonctionnement : restauration scolaire, récréation, plateau d'évolution, espaces de vie quotidienne, et d'administration..

Mairie

L'accueil, les bureaux, et la salle du Conseil Municipal sont actuellement au premier étage. Ils ne sont plus adaptés à l'évolution de la commune et aux besoins des administrés. Le projet de réhabilitation consiste donc à améliorer l'accueil du public et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à faciliter le travail du personnel. Un appel d'offre a été lancé pour effectuer les premières études et démarrer les travaux en fin d'année 2015.

PLU (Plan local d'urbanisme)

La modification et la révision du PLU sont programmées pour le premier trimestre 2015. Le PLU sera alors compatible avec la DPA (directive paysagère), outil de protection et de gestion des paysages des Alpilles.

Complexe sportif M. Hidalgo

Amélioration 2015 avec :

- réfection de la pelouse pour améliorer la sécurité de la pratique sportive
- installation d'un réseau d'arrosage
- mise en place d'une clôture et de portails

De plus, une réflexion portera sur l'aménagement du bâtiment semi-ouvert actuel et sur la création de vestiaires. (Études programmées pour 2015 et travaux en 2016).

Eglise

L'église, édifice du X^e siècle, bâtiment remarquable de la commune, présente des problèmes structurels et un état de vieillissement. Elle nécessite une réhabilitation importante et complète afin d'assurer une mise en valeur pérenne. Un diagnostic confié à un bureau d'études spécialisé identifiera le programme de réhabilitation et de rénovation qui sera engagé au cours des prochains exercices.

Voirie

Les premiers travaux d'aménagement prévus concernent le carrefour Saint Roch /voie Aurélienne en 2015. Les aménagements se feront sur la base de l'étude de stratégie des espaces publics (confiée au CAUE). Cette étude sera rendue début 2015 permettant le démarrage des travaux et leur poursuite jusqu'en 2016.

Sur le terrain, une tournée de collecte des déchets



Mardi 29 juillet 2014, départ 6 h avec Patrice, Benoît et Joël. Eh bien non, il ne s'agit pas de s'arrêter, de ramasser, de repartir et de recommencer jusqu'à la fin de la tournée... Il s'agit d'être vigilant, de ne pas oublier, le sac ou la poubelle mal placés. Il faut ramasser les déchets éparpillés sur la chaussée.

Le chauffeur doit s'arrêter tous les 10 mètres, faire marche arrière dans les impasses praticables et être attentifs aux véhicules en stationnement. Les impasses parfois trop étroites demandent au préposé au ramassage d'aller chercher une poubelle plus loin, de l'écartier de la poubelle jaune mise là... le mauvais jour, de disputer le dernier os avec le chat du quartier, de balayer tout ce qui traîne encore...

La tournée faute d'une certaine rigueur dans le respect des consignes de propreté côté usagers, s'éternise. Elle s'achèvera vers 10h40.

Résultat de la course pour votre facture de contribuable : entre 70 et 90 km d'usure des pneus et du véhicule, une certaine, et pas des moindres, consommation de carburant, les nuisances sonores pour les riverains d'une tournée que certaines situations compliquent. Et le regret de ne pas toujours découvrir des bords de route « nickel chrome » car chiens, chats et sangliers... tentent de rapatrier leurs trouvailles et les laissent en chemin au fond des ruisseaux.

Les solutions possibles ne manquent pas.

Dans les lotissements, il est prévu de réimplanter les containers – un pour 10 logements – dans un espace clos dont seuls les usagers auraient la clé ou le code avec la consigne expresse de maintenir le lieu propre. Les points de collecte seront plus nombreux et éviteront les grands axes (les containers placés en bord de voies très fréquentées profitent au passage et sont vite saturés). L'affichage des règles de vie pour un village propre complètera ces dispositifs.

A titre personnel et citoyen, aller jusqu'à la déchèterie – à 5 minutes du village – pour déposer les matériaux, les palettes, les seaux, les déchets verts... Prendre connaissance des « Feuilles de tri » que chaque foyer reçoit, elles ne manquent pas d'informations.

En conclusion

Des améliorations simples existent. Elles simplifieront la tournée, contribueront à la propreté du Paradou et chacun d'entre nous peut y contribuer par le respect des règles de la collectivité.

Avec le compost, c'est le jardin qui est nourri, pas la poubelle !

La Communauté de Commune de la Vallée des Baux, CCVBA, a organisé la « Fête du composteur » dans ses communes. Elle a eu lieu le 1er octobre au Paradou.

On ne peut plus brûler les déchets verts (sauf cas particuliers), on doit trier les déchets. En utilisant le composteur, nous rendons les matières organiques produites par le jardin et par notre alimentation à l'écosystème naturel.

Le compostage est un processus de décomposition des déchets organiques issus de la cuisine, du jardin, en présence d'air, par des champignons, des micro organismes, des vers de terre... en un produit comparable au terreau : le compost.

Le compostage permet donc de faire un jardin écologique, sans engrais chimique et sans pesticides.

Au Paradou, 30 composteurs en bois ont été distribués pour une participation financière de 15 € pour le modèle 400 litres et 30 € pour le modèle 600 litres. Un guide du compostage, un mélangeur aérateur de compost et un bio-seau pour stocker les déchets de cuisine temporairement y sont inclus.

Des composteurs de 400 L. sont encore disponibles à la déchèterie, le jeudi matin.

Pour plus d'informations, Nathalie Manceron, conseillère du tri, 04 90 54 54 20.

Nathalie Manceron interviendra à l'école du Paradou pendant les ateliers périscolaires.

Illuminations de Noël

En cette fin d'année, la Municipalité a souhaité parer les rues du centre du village et la Place Charloun Rieu de décors festifs qui nous l'espérons recueilleront l'assentiment de tous. Un parcours lumineux conduit les enfants jusqu'à la boîte aux lettres du Père Noël. La Mairie, la fontaine, les arbres sont habillés pour la fête.

Le Conseil Municipal a défendu un choix technique avec un financement raisonnable. Il a opté pour des illuminations ayant un impact réduit sur la consommation : 2400W/h, soit moins que celle d'un four électrique. Sur les trois projets des sociétés sollicitées, c'est celui de l'Entreprise Blachère qui a été retenu.

Basée à Apt, dans le Vaucluse, l'Entreprise défend depuis 40 ans son savoir-faire exclusif en matière d'illuminations. En marge de son activité, Jean-Paul Blachère anime depuis 10 ans « la Fondation Blachère », Fondation qui œuvre dans le domaine de l'art contemporain et a accompagné près de 200 artistes du continent Africain.



En application du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, la société Blachère, en tant que producteur de déchets, a adhéré à l'Eco-organisme Recyclum spécialisé dans le recyclage des lampes usagées. Cette installation sera en place jusqu'au 31 janvier 2015 pour le plaisir des petits et des grand

Défense de la forêt contre les incendies : DFCI

Le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, maître d'ouvrage du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement de la Forêt (PIDAF), centralise les demandes d'opération DFCI émanant de municipalités ou de propriétaires. Il élabore la programmation des travaux des Forestiers Sapeurs sur les seize communes de son territoire. En collaboration avec la Société du Canal de Provence et les divers financeurs, il coordonne et anime les opérations de protection des massifs contre les incendies.

La programmation de travaux du PIDAF comprend :

- Les travaux des sapeurs forestiers : l'entretien des bandes de débroussaillage de sécurité et des pistes DFCI.



- Les travaux de défense de la forêt contre les incendies, de création ou reprofilage des pistes, de mise en place de citernes, de débroussaillage et éclaircies à caractère DFCI.

Sur la commune du Paradou, il n'y a pas de pistes DFCI. Une visite autour du Massif du Défend le 20 novembre 2014, a réuni, autour du Lieutenant Duguis, chef du Centre de Secours de la Vallée des Baux : M. Maixant, animateur du PIDAF, M. Baudel chargé de mission Forêt et DFCI du Syndicat mixte de gestion du PNRA et deux élus.

Le Massif du Défend étant constitué de propriétés privées, l'objectif de la rencontre était de déterminer les points d'accès possibles par les services



de secours en cas d'incendie, notamment aux interfaces forêt-habitations, et pour la protection notamment, du lotissement des Alpilles, situé sur le versant Est du massif. L'état des lieux a également permis de constater les travaux de débroussaillage effectués récemment, à la demande d'un propriétaire, par les Forestiers Sapeurs. Il est apparu, lors de cette visite sur le terrain, que deux points d'accès étaient fragiles et sensibles, l'un au Nord du massif et l'autre à l'Est.

La rénovation de deux ponts existants permettra l'intervention du SDIS (Service Départemental Incendie Secours) en cas d'incendie sur le site. Ce projet de travaux sera présenté en Conseil Municipal dans le cadre de la protection des biens et des personnes.

Par ailleurs, les Forestiers Sapeurs ont réalisé au Nord du village de gros travaux de débroussaillage et d'autres programmes sont prévus pour 2015.

Un héritage à préserver

Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage, légué par les générations précédentes, que nous devons transmettre, ainsi qu'à la nécessité d'entretenir et d'enrichir ce legs.

On dépasse donc largement la simple notion de propriété personnelle (droit d'user « et d'abuser » selon le droit romain). Le patrimoine relève du bien commun. C'est ainsi que le mot patrimoine revient en terme de sauvegarde, de responsabilité dans la transmission aux générations futures.

Le patrimoine inclut l'héritage culturel, historique, linguistique, architectural, mais aussi social, économique et industriel. Contes, chants, légendes, gastronomie, savoir-faire, écrits et archives en sont aussi les composantes.

Le patrimoine naturel est lui composé des sites géologiques, archéologiques, agricoles et naturels. Les trésors de notre village doivent être protégés et mis en valeur : les sites des Tours de Castillon et de la Burlande, l'église, les oratoires. Il est difficile de séparer Patrimoine et Environnement tant ils sont, chez nous, étroitement liés. Ainsi l'eau de l'Arcoule et l'eau du Canal de la Vallée des Baux, qui circulent à travers les prés, les oliveraies, les champs en culture constituent l'identité du village.



Nouveaux rythmes scolaires

La garderie

La garderie accueille environ 80 enfants le matin de 7h30 à 8h20 et 70 le soir de 15h45 à 18h. Les parents peuvent récupérer leurs enfants à 15h45, 16h30, et toutes les demi-heures jusqu'à 18h, ce qui permet à chacun une utilisation de la garderie en fonction de ses propres besoins.

Les ateliers périscolaires

se sont mis en place après les vacances de la Toussaint. Le lundi : contes, multisports, arts plastiques, le mardi : Anglais, multisports, arts

plastiques, le jeudi : bibliothèque, provençal, multisports, le vendredi : théâtre, sensibilisation à l'environnement avec le PNRA (Parc naturel régional des Alpilles). Chaque atelier accueille une dizaine d'enfants à l'école, à la bibliothèque, et à la mairie pour les arts plastiques. Le choix de faire des groupes d'une dizaine d'enfants permet une animation de qualité.

Tous les enfants ne peuvent participer aux ateliers dans cette première période mais il y aura un roulement pour les cycles prochains. Ces ateliers fonctionnent par cycles de sept semaines (de vacances

à vacances) et peuvent changer en cours d'année: les bénévoles compétents ne se sont pas tous engagés sur une année scolaire entière. Mais tout au long de cette année, il y aura à peu près le même nombre d'ateliers par cycle, l'école étant trop petite pour mettre en œuvre davantage d'ateliers.

La commission extra-municipale

La mise en place d'une commission extra-municipale constituée : de parents, d'un enseignant, d'un agent municipal, d'élus et de Paradounais permettra de réfléchir à une organisation efficace, adaptée aux besoins des enfants et des familles, et pérenne pour ces nouveaux rythmes scolaires.

Goût et saveurs à l'école



L'association « Chaud Devant » est intervenue entre le 17 et le 21 novembre auprès des enfants des écoles depuis les petits de Maternelle jusqu'aux grands du CM2 dans des ateliers de découverte du goût, des saveurs, des arômes, des textures. Le chef, Dominique Valadier a piloté un groupe de parents d'élèves qui a prendre en charge les ateliers « boissons » et « douceurs » dont les ingrédients ont été offerts par l'association. Les parents avaient pour mission de conduire ces ateliers en faisant ressortir tout un vocabulaire lié au thème des activités : salé, sucré, amer, doux, acide, fade... le rôle des cinq sens et celui des papilles.

Tout commence autour de Dominique qui fouette de la crème fraîche dans un grand bol, un cul de poule, explique-t-il, et ça amuse beaucoup les enfants ! Chacun frappe des mains au rythme du fouet pour soutenir la cadence. « C'est de la Chantilly, que tu fais » annonce, fière, une fillette. Mais le fouet continue, des grumeaux apparaissent et, après un passage à l'état liquide, le beurre se saisit du fouet. « T'es vrai un magicien ! »

Les enfants répartis en groupe par la maîtresse tournent sur les ateliers. L'atelier confitures et miel a son petit succès. Mais n'oubliez pas qu'il soit simple de définir un goût quand pots de confitures et de miel sont masqués. A l'atelier « boissons », certains gobelets ne sont pas appréciés : « Brrr, ça fait grincer les dents ! » Par chance, la séance « boissons » se terminait par la reconnaissance de jus de fruits...

Réunis autour d'un panier, généreusement offert et abondamment garnis par « Le Jardin des Alpilles » de Maussane, un autre groupe goûte, sent, touche les fruits et les légumes. Choux, céleris, gingembre, oignons, pommes, poires, cucurbitacées, mot magique, tout tente les enfants. Elève de la Maternelle, celui-ci caresse la patate « douce... ». Celui-là s'exclame : « J'avais jamais vu un saucisson carotte ! »

Les enfants ont fait ainsi appel à différentes sensations, enrichi leur vocabulaire en tentant, par exemple, d'exprimer de façon plus élaborée le « Ça pique bon » du copain qui prend un plaisir évident à finir le petit verre de jus de pamplemousse qu'il a en main. Et l'on termine en dégustant le beurre sur un petit toast. « Mmmh c'est bon. Merci chef ! »

Les enfants plantent des arbres fruitiers

Un projet original a vu le jour à l'école, il y a peu : « Plantons ensemble des arbres fruitiers et récoltons leurs fruits ». Cette sixième édition a été initiée, au plan national, par « les artisans du végétal » qui réunit les Horticulteurs et Pépiniéristes de France (HPF), en collaboration avec leur partenaire local, Philippe Dupré des « Jardins d'Anador » d'Eygalières. Cette opération a pour objectif « de sensibiliser jeunes et moins jeunes aux bienfaits des arbres en tant que capteurs de dioxyde de carbone (CO₂) et de logis à biodiversité, au respect des plantations communes et à la notion de partage ». Sur les 100 dossiers de candidature présentés au niveau national, seuls six dossiers ont été retenus, dont celui du Paradou.

Il faut dire que le dossier établi et défendu par deux associations, « L'Echappée verte » et « L'Amaranthe » présentait de sérieux atouts, tant au niveau pédagogique, que paysager. L'assurance de l'entretien et du suivi de la plantation a été un argument majeur. La municipalité a, par ailleurs, mis les terrains à disposition et a signé une convention avec ces deux associations. De nombreux acteurs se sont également impliqués. Le magasin Biomonde de Beaucaire ainsi que le pépiniériste Philippe Dupré ont financé les arbres tandis que Cédric Gravier préparait gracieusement le terrain et que le PNRA offrait les tuteurs pour les jeunes arbres. Bien sûr, ce projet n'aurait pu aboutir sans l'enthousiasme de l'école et particulièrement celui de Valérie Neckerauer qui a embarqué toute sa classe de CP, profitant de cette belle aventure pour la greffer à son programme pédagogique.

Suivant les conseils du pépiniériste, les vingt-sept enfants de la classe de CP, bravant le froid et le vent, ont planté avec soin des arbres fruitiers tout autour de l'école. 27 arbres de variétés locales adaptées au sol et au climat du village : amandiers, abricotiers, cerisiers, pruniers, figuiers, poiriers, pommiers, plaqueminières (kakis). La fierté est lisible sur les visages des petits. Tous les arbres sont étiquetés comme dans un arboretum avec le nom du jeune planteur. Conscients de leur responsabilité, ils portent beaucoup d'attention à l'arrosage. Il leur faudra maintenant apprendre la patience. Les premières récoltes se feront quand les arbres, tout comme les enfants, auront un peu grandi. Quand ils seront en CM1, les élèves pourront déguster les fruits de leur labeur. Souhaitons à ces arbres de bien pousser pour être productifs et que leurs fruits soient distribués, pour le goûter, à tous les enfants de l'école.



Moi, enfant au Paradou

— Tu ne t'ennuies pas à la campagne ? y'a pas grand chose à faire, c'est un peu mort !

— Non, je connais plein de gens, j'ai beaucoup de copains, je suis très occupé ...

— Occupé ?

— Bien sûr. D'abord je vais à l'école, c'est obligatoire. J'ai classe de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 15 heures 45 avec les maîtresses. Elles nous enseignent toutes les choses du programme, c'est important.

— Et à midi, tu rentres chez toi ?

— Non, je reste à la cantine. Mes parents paient 4 euros par repas parce que j'y vais tous les jours. Les plats, ils arrivent tout prêts de Rognonas, mais il y a quand même beaucoup de travail à faire. C'est pas les maîtresses qui s'en occupent mais le personnel de la Mairie : 8 personnes ! Il faut dire que l'on est nombreux : 130 à 140, en deux services, on a quand même le temps de jouer avant de retourner en classe et, dans la cour, ils nous surveillent.

— Alors, à 15 heures 45, tu rentres chez toi ?

— Non, mon père et ma mère travaillent tous les deux, mais ça va parce qu'on peut faire pas mal d'activités. D'abord, de 16 heures à 17 heures, il y a les « Ateliers », où il faut s'inscrire pour 7 semaines et payer 1 euro de l'heure. C'est organisé par la Mairie.

Ma petite sœur, elle va à la « Bibliothèque » : on leur lit des livres, après, ils en discutent, dessinent, découpent... Hier elle a rapporté un marque-page, décoré par elle. Ça lui plaît.



Mon grand frère, il fait « multisport » avec Fabrice, qui est aussi le professeur de tennis... Il leur fait essayer plusieurs sports différents pour qu'après ils sachent celui qu'ils auront envie de pratiquer à fond. Mon frère, je crois qu'il prendra hockey parce qu'il en parle tout le temps.

Moi, je n'ai pas choisi « Anglais » parce que ça ressemblait trop à l'école. Mais il paraît que c'est bien

parce que le professeur, il a une bonne idée. Il dit que pour bien apprendre une langue, il faut l'aimer. Alors, il prend sa guitare et fait chanter les enfants, même s'ils ne comprennent pas tous les mots. C'est souvent des chansons dont tout le monde connaît l'air. Par exemple : « Silent night », en français c'est « Douce nuit », c'est bien pour Noël. Ils se parlent déjà un peu : des trucs faciles comme bonjour, au revoir, mon nom est...

J'hésite à y aller parce que je voudrais rester à mon atelier que je trouve super. C'est « Arts Plastiques ». Quand on arrive, on s'assoit en rond et on goûte. Pendant ce temps, Sylvie nous montre des œuvres de vrais grands peintres et nous fait remarquer des couleurs, des formes... qui peuvent nous donner des idées. Moi, j'avalais mon goûter à toute vitesse parce que j'ai envie de peindre, j'enfile vite une vieille chemise de papa pour ne pas me salir, je prends une grande feuille de papier épais, un bocal d'eau propre, je prépare ma palette avec des tubes d'acrylique : sur une assiette jetable, je pose du rouge, du bleu, du jaune, du blanc, du noir. C'est les couleurs primaires. Nous ne

pouvons pas les fabriquer nous-mêmes mais il paraît qu'en les mélangeant on peut faire toutes les autres couleurs. Alors je fais un essai, si je trouve que c'est beau, j'en mets sur ma feuille, franchement, avec un pinceau large. « Vas-y, continue, rajoute quelque chose. N'aies pas peur de déborder... Tu peux aussi coller des papiers découpés ou secouer ton pinceau au dessus de la feuille pour que les gouttelettes fassent des petits ronds... Ose ! » Sylvie, elle ne nous aide jamais pour choisir une forme ou une couleur... C'est nous qui devons trouver ce qui nous plaît vraiment. Elle ne nous dit jamais que c'est bien ou moche mais si on n'aime pas du tout ce que l'on a fait, on apprend à passer une couche de peinture qui efface tout et on recommence. On doit aussi, comme elle, ne pas juger les autres, ni leur donner des conseils. Chacun fait ce qui lui plaît... Mais pas n'importe quoi ! Il faut respecter les autres, le matériel, les règles du travail en groupe... Quand c'est l'heure, il faut vite rincer les pinceaux, nettoyer les tables, le lavabo, se laver les mains, enlever la chemise de papa... Les parents, ils n'aiment pas attendre !

— Vous allez tous aux ateliers ?

— Non, quand on n'a pas atelier, il y a la garderie où l'on peut rester aussi jusqu'à 18 heures et, encore après, avec une association qui s'appelle « La marrante » où on doit bien rigoler...



La vie associative au Paradou

Nous avons la chance d'avoir environ une vingtaine d'associations dans notre village. Ce tissu dynamique et diversifié est un lien fort pour les habitants. Ces associations s'engagent dans les domaines du social, de l'éducation, du sport, de l'environnement et de la culture. Au mois de septembre, une journée des associations a eu lieu au complexe sportif. Cet événement a permis aux Paradounais de découvrir les associations de notre village, ainsi que les activités proposées.

A noter que les demandes de subvention pour les associations seront prochainement disponibles en téléchargement sur le site internet de la mairie.

Les amis de Charloun

L'association « Les Amis de Charloun Rieu » est née le jeudi 23 mai 1946 au Musée Arlaten.

« Le convocateur, M. Jean Bessat, qui présidait la séance évoqua tout d'abord la grande figure du Poète et indiqua brièvement les raisons pour lesquelles il avait cru devoir faire appel à tous ceux qui l'avaient connu, apprécié et aimé. Il rappela qu'en cette année 1946 du centenaire de sa naissance, tous les félibres, les bons provençaux et les sympathisants se devaient d'adhérer au groupement afin de perpétuer comme il se doit la mémoire de Charloun Rieu et de propager le culte de son œuvre. Il fit une incursion rapide, mais suggestive, dans la vie et l'œuvre de ce paysan qui, sans instruction proprement dite, atteignit dans ses productions le sommet des connaissances poétiques. Aussi, fut-il, nous dit le président, apprécié par Mistral qui le prit en amitié et l'encouragea pleinement... »

Nous relèverons quelques noms dans la liste des membres : Isidore Rieu le frère de Charloun, le Chanoine Viaud, M. Jouveau, Capoulier du Félibrige, Joseph d'Arbaud (auteur de la « Sauvagine » et de « La bête du Vaccarès »), Charles et Claude Bellin, neveux de Charloun...

Après M. Jean Bessat, M. Denis Cornille, descendant de Charloun, prendra la présidence. Et, depuis plus de 25 ans, Madame Annie Vial assure la continuité de l'association.

L'association compte actuellement 50 adhérents du Paradou, de la Vallée de Baux, des Alpilles, de la Crau, tous passionnés par l'œuvre du poète paysan. En 2005, les Amis de Charloun mettent en place un programme de restauration du tombeau sculpté par René Iché. Une souscription, le partenariat des communes du Paradou et de St-Martin-de-Crau, du Conseil Général, de la Fondation du Patrimoine et du Félibrige, avec l'autorisation de la famille Iché, aboutissent en 2008 à une première étape de restauration. A noter, le médaillon est l'œuvre de M. Férigoule.

Le 5 octobre 2014, les Amis de Charloun Rieu ont commémoré les 90 ans de sa disparition. La messe en provençal, célébrée en l'église du Paradou, les a réunis autour de leur Présidente Madame Annie



Vial, en présence de Madame le Maire et d'élus. Lou Galoubet Lambescain a ensuite conduit le cortège jusqu'au cimetière. Un panier de fleurs aux couleurs de la Provence a été déposé sur la tombe du poète et l'assistance a chanté les mazurkas bien connues. Chacun a ensuite suivi Lou Galoubet jusqu'à la place Charloun-Rieu pour assister à des danses folkloriques. Ceux qui le souhaitent se sont rendus en car, affrété par l'association, jusqu'au Mas d'Auge où Charloun Rieu passa les dernières années de sa vie. Madame et Monsieur Penel, les hôtes du lieu, les y ont accueillis. Mesdames Vial et Israëlian, messieurs Bessat et Graugnard, des « Amis de Charloun » ont donné lecture de récits touchants, de témoignages de l'époque qui ont éclairé les circonstances du décès du poète paysan. Une plaque, simple, comme l'était Charloun, rappelle : « Eici es mort Charloun Rieu lou 11/01/24. » Sis amis. Ces amis sont toujours nombreux, aujourd'hui. Le programme de 2015 en cours d'élaboration, vous sera révélé dans un prochain numéro de « Au fil de l'Arcoule ».

«Vous souhaitez communiquer sur vos manifestations et votre activité, faites vous connaître» contactez nous : b.blancard@mairie-du-paradou.fr



Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui

Du samedi 8 au mardi 11 novembre, après Maussane, la Salle Polyvalente a reçu l'exposition commémorative de la guerre de 1914/1918 « Quand les canons tonnent au loin ».

L'exposition au Paradou reprenait les vitrines d'objets confiés par Lucien Moucadel, les mannequins, les panneaux explicatifs déjà denses à Maussane étaient complétés par des vues du Paradou, des correspondances entre les villageois et un fils, un époux, un frère au front. Ecoliers et visiteurs ont pu y feuilleter des carnets de soldats et « un album de famille » composé des photographies archivées par des familles du village.

Une photo a été l'élue du jour par les écoliers, celle d'un vieil homme posant avec le 118^e régiment au Café Dinard à Maussane : « Oh ! C'est Charloun ! Charloun Rieu ! » s'est exclamé un élève qui a dû expliquer, avec l'aide des intervenants, que c'était bien le « monsieur » dont le buste trône devant la Mairie, le poète paysan du Paradou.

L'Assemblée Générale Annuelle de l'association « Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui » est prévue pour le samedi 31 janvier 2015, à 17 h 30, à la Salle Polyvalente du Paradou. Bilan de ses premiers mois, projets 2015.

Extrait de « Charloun Rieu » de Marie Mauron Editions du Balancier.

« Ainsi au sortir de la guerre, un écrivain anglais de ses amis... voulut traduire ses chefs-d'œuvre... avec la musique notée... Il refusa : - Qu'en feraient-ils, vos gens de nos collines sèches, de Roubin... »

- Mais on vous a traduit, jadis, en Allemand !

- C'est vrai dit-il... Seulement (et ici sa voix se fit encore plus lente et basse) pendant la guerre, en Woëvre, un paradouen pris de nostalgie, au mépris de toute prudence chanta soudain le couplet de Margarido dóu Destet. Or, dans le noir de cette nuit, de la tranchée en face, quelqu'un enchaîna au refrain et lança le second couplet. En Provençal, le petit cria : « Qui es-tu ? Sors, viens ! — Sors, viens toi aussi ! » cria l'autre. En se rencontrant, entre les deux lignes, sans distinguer leurs visages, pauvres enfants ! ils s'embrassèrent et achevèrent la chanson. Le lendemain, ils ne durent pas trop tirer ! La chaire provençale d'une université et Margarido ont peut-être sauvé une vie... ou plusieurs... »



Souvenir français

Le 11 novembre 2014 ont eu lieu les cérémonies de commémoration patriotiques.

En tant que présidente du Souvenir Français, je tiens à remercier tout particulièrement Madame le Maire et le Conseil Municipal pour la haute tenue des manifestations organisées à l'invitation de la municipalité. L'assistance est nombreuse, recueillie, les enfants sont là, ils chantent *la Marseillaise*, leurs professeurs ont expliqué, on voit dans leurs regards qu'ils ont compris.

En cette année de commémoration de la grande guerre, le village était présent, sensibilisé à ce devoir de mémoire que nous devons impérativement assumer au risque de perdre les valeurs qui sont les nôtres. Par respect pour tous ces hommes du siècle dernier, qui sont les aïeux de tant de familles de Paradou, aussi parce que nous avons la mission d'éduquer leurs jeunes descendants qui doivent être conscients que le devoir, le respect de notre patrie ont amené nos anciens au sacrifice suprême, aux souffrances les plus terribles, hommes de la guerre, femmes et enfants sans soutien, pays déchiré, guerre hélas encore à venir, comme si celle-là n'avait pas été assez meurtrière.



Ce devoir de mémoire que le Souvenir Français défend dans la France et à l'étranger pour entretenir les monuments et les tombes des soldats morts pour la France, sans se soucier ni de confession ni de politique ni de race, juste pour que l'on n'oublie pas, vous nous aidez à le maintenir, soyez-en remerciés.

FNACA : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Tunisie et Maroc

L'Amicale de la Vallée des Baux clôture sa 43^e année d'existence. Du 19 mars au 11 novembre 2014, son drapeau a accompagné les Maires, les Elus locaux, lors des nombreuses cérémonies officielles de recueillement et d'hommage à la mémoire des femmes et des hommes entrés dans l'Histoire de leur pays. Citons Gérard Gouazé décédé en avril 2014 et n'oublions pas Jean-Louis Souve, enfant du Paradou, enlevé à sa famille en 1960. Une rue du village porte son nom.

Le but de l'Amicale est d'entretenir une mémoire et de renforcer les liens qui unissent les anciens appelés de 1950/60.

La FNACA était présente pour la commémoration du 11 novembre.



L'ADMR, association d'aide à domicile en milieu rural

L'association ADMR de la Vallée des Baux propose aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades, des services et des accompagnements tels que :

- Garde d'enfants à domicile
- Entretien du cadre de vie
- Sortie d'hospitalisation
- Aide aux repas

Il y a actuellement 20 bénéficiaires de l'ADMR au Paradou. Toute l'équipe de l'ADMR est à votre écoute pour répondre au mieux à vos besoins, avec discrétion et professionnalisme. Si vous disposez de temps, si vous désirez le consacrer aux autres, rejoignez l'ADMR en tant que bénévole : l'ADMR vous confiera des missions selon vos compétences et votre disponibilité.

Pour nous contacter : Le bureau est situé place Henri Giraud, 13520 Maussane les Alpilles.

Il est ouvert :

- les lundis et mardis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h30
- les mercredis de 9h à 12h
- les jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h
- les vendredis de 9h à 12h

Téléphone : 04 90 54 35 60

Adresse électronique : valledesbaux@admr13.org
Jusqu'en mars, la coordinatrice, présente les mercredis et vendredis matin de 9h à 12h, pourra vous aider pour toute demande d'aide financière lors de l'établissement de votre dossier. Ensuite, à toute heure d'ouverture du bureau, cette aide vous sera proposée.

Association Voix Parallèles

L'Association Voix Parallèles organise des stages de souffle/voix et chant et souffle/voix et clown tout au long de l'année.

Pour le 1^{er} semestre 2015 les dates sont :
Souffle/voix et chant : 27 février/1^{er} mars - 10/12 avril - 15/17 mai

Souffle/voix et clown : 30 avril/3 mai

A la salle polyvalente.

Plus d'informations sur : www.voixparalleles.fr

Cerveaux sans frontières

La conférence de Guy Lesœurs, « Au delà de nos rêves » a eu lieu à la salle polyvalente en octobre. Une autre sur le chamanisme a été donnée en décembre.

En 2015, il y aura 3 conférences faites par Guy Lesœurs

- une au printemps (courant mars) ayant pour thème « L'art du bien vieillir »
- une en été : Les comportements difficiles comment faire ?
- une en automne (octobre ou novembre) La créativité, un état d'esprit pour la vie

Tennis Club du Paradou

Le Tennis Club du Paradou fait désormais partie de la Fédération Française de Tennis. Cette affiliation permettra au club d'organiser de petits championnats avec les adhérents licenciés. Depuis la signature d'une convention avec la Mairie, le club a la responsabilité de la gestion des deux terrains de tennis. Les travaux de rénovation de ceux-ci vont démarrer courant janvier 2015. Le temps des travaux, les cours auront lieu aux Baux de Provence, grâce au partenariat avec la municipalité Bausseque et l'association Lou Vent dans les Oliviers, qui mettent déjà leurs terrains éclairés à disposition du club.

Actuellement, 30 enfants et 30 adultes sont inscrits à l'association du Tennis Club du Paradou et sont encadrés par Fabrice Bourgade.

Les cours pour les enfants ont lieu le mardi de 17h30 à 18h30 et de 18h30 à 20h00, le vendredi de 17h00 à 18h00, ainsi que le mercredi après midi de 13h00 à 17h00.

Les cours pour les adultes se déroulent le mardi de 20h00 à 21h00 et vendredi de 18h00 à 19h30 et de 19h30 à 21h00.

Prochainement, l'association organisera des rencontres entre membres, pour ceux qui souhaitent jouer avec de nouveaux partenaires et partager ainsi un moment de convivialité sur un terrain de tennis, n'hésitez pas à prendre des renseignements auprès de Fabrice Bourgade : 07 50 38 70 44.

Zumba

«Sculptez votre corps en musique!»

La Zumba Fitness®, créée par Beto Perez est un savant mélange entre mouvements de Fitness et pas de danse endiablés. A la base, on trouve quatre styles comme la Salsa, le Merengue, la Cumbia et le Reggaeton mais d'autres genres s'ajoutent comme la Samba, le Flamenco, le Tango et aussi le Hip-hop, sans oublier les musiques traditionnelles orientales indiennes ou africaines et bien d'autres encore! Si vous aimez danser, si vos pieds bougent tout seuls sur ces rythmes enlevés, alors n'hésitez pas : passez la porte d'un cours de Zumba! Cela permet de brûler les calories, tout en s'amusant. Et ça marche! De plus, pratiquer la Zumba, c'est une bonne façon de combattre la «sinistrose»!



La Zumba Kids® est conçue spécialement pour les enfants de 6 à 12 ans. Les cours sont des fêtes de fitness bourrées d'énergie et amusantes, offrant de nombreux enchaînements spécialement chorégraphiés pour les petits sur des musiques qu'ils adorent! Cela permet d'améliorer la concentration, d'augmenter la confiance en soi, de donner un coup de fouet au métabolisme et de perfectionner la coordination.

Venez partager cette passion ou tout simplement venez vous défouler sur des rythmes latins dans la joie et la bonne humeur.

Les cours de Zumba Fitness® Adultes/Ados ont lieu les lundis à 20h00 et les mercredis à 18h00, les cours de Zumba Kids® ont lieu les mardis à 18h00. Ils sont dispensés par Patricia Fuster-Minig, professeur diplômé certifié Zumba Fitness® (B1, B2, Atomic-kids et Gold).

Renseignements au : 06 16 45 26 57

La Société de chasse au Paradou

Le Paradou ne compte aujourd'hui que 24 chasseurs. Ce nombre est en forte chute, comme dans la plupart des communes de la Vallée des Baux. Pour information, en 1987 notre commune comptait 120 chasseurs. La réduction importante du territoire de chasse liée à une extension importante des constructions de ces dernières années a fortement amputé la superficie de chasse, et éloigné les animaux sauvages. Rappelons que toutes chasses sont interdites à moins de 250 mètres des habitations et que les propriétaires sont en droit d'interdire la chasse sur leurs terrains. Aujourd'hui le domaine de chasse s'étend sur 470 hectares en terrains communaux et privés.

Il existe également, sur la commune, une société de Chasse privée (l'Association des chasseurs du mas d'Escanin) sur 180 hectares.

La chasse est ouverte du 1^{er} septembre au 31 janvier. Des battues aux sangliers sont organisées régulièrement sous la responsabilité d'un « chef de battue ». Huit lâchers de faisans (soit environ 120 volatiles) sont organisés dans la saison. De septembre à novembre, la chasse aux oiseaux migrateurs (palombes, bécasses, grives) est ouverte. Pour obtenir la carte de chasseur, il faut être résident sur la commune (ou y avoir des attaches familiales). Le prix est de 110 euros (1^{re} année gratuite pour les jeunes).

Les représentants de la chasse ont participé au forum des Associations le 13 septembre 2014.

Un petit mot sur la culture, aujourd'hui et demain

Lancés dans l'aventure municipale, il nous fallait définir ce que pouvait être la « culture » pour un village comme Le Paradou. Nous devons donner à ce mot un sens large, rassembleur, afin que chaque citoyen, chaque habitant du Paradou, visiteur ou passant, y trouve un peu de ce à quoi il aspire quand le temps du loisir et de l'enrichissement personnel est venu.

Car la culture, c'est ce qui nous unit mais aussi nous distingue. La culture, c'est ce qui nous habite, nous honore ; elle englobe les arts, les modes de vie, les systèmes de valeurs et plus modestement les activités de distraction qui nous enrichissent intellectuellement et affectivement.

Vous noterez dans la rubrique « Ça s'est passé au Paradou... » l'éclectisme des choix dans les manifestations proposées ces mois écoulés, mais un éclectisme qu'unit la volonté de rassembler, à la recherche d'une convivialité, en somme d'une manière de vivre ensemble.

Nous avons fait avec les outils et les lieux qui étaient à notre disposition, avec l'ambition et le projet d'améliorer ces outils et ces lieux. Nous avons le souci d'offrir « une vie culturelle » qui pèse le moins possible sur le budget de la commune tout en veillant à la qualité et à l'intérêt des événements proposés.

Nous allons continuer cette politique qui, nous le souhaitons, recueillera la plus large adhésion par sa variété, son esprit d'ouverture et son caractère maîtrisé et raisonnable.

Aussi pour cette nouvelle année, nous garderons, pour en faire des rendez-vous incontournables : la fête des voisins, les rencontres artistiques comme les différents concerts et expositions que vous avez pu apprécier ainsi que les promenades découvertes de notre patrimoine.

Nous vous proposerons du théâtre, des animations de rue, des rencontres et des expositions qui mettront en avant les talents locaux et nous permettront d'entretenir la mémoire de notre village.

L'adhésion au programme « Saison 13 » largement subventionné par le Conseil Général va nous autoriser une programmation plus audacieuse. C'est avec envie et enthousiasme que nous conduirons cette politique, mais c'est avant tout avec votre soutien et votre participation que nous réussirons.

Le Centre de Secours de la vallée des Baux a célébré la Sainte Barbe

La fête de la Sainte Barbe a eu lieu le 13 décembre en présence des maires des quatre communes de la vallée des Baux et des différents corps d'intervention.



Frédéric Sylvander, promu sergent, ancien du Paradou, est venu amicalement se joindre à ses amis : Christian Olivier, adjudant chef, Pascale Licari, maire du Paradou, Ophélie Esposito, SP 2ème classe, Nicolas Malen, SP 1ère classe et Florian Salvat, sergent.

Le lieutenant Decugis, chef de centre et maître de cérémonie, a annoncé les promotions pour les remises de médaille et de décorations. A cette occasion, notre jeune Ophélie Esposito s'est vu remettre le casque des Pompiers, officialisant ainsi publiquement son entrée au sein de l'équipe du Centre de Secours en tant que Sapeur Pompier 2^e classe.

**Le Centre Communal d'Action Sociale**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal. Son organisation repose sur un conseil d'administration présidé par Madame la Maire. Il est composé de conseillers municipaux et de membres nommés par le Maire. Chaque membre du CCAS a signé une charte de confidentialité garantissant la discrétion indispensable au traitement des dossiers qui lui sont soumis.

Le CCAS a pour mission d'offrir une écoute, d'apporter une aide ponctuelle d'urgence aux personnes en difficulté, de les accompagner dans leurs démarches administratives et dans la constitution de dossiers. Il les oriente vers les organismes ou associations compétents.

Ces aides s'adressent aux personnes isolées, aux

actuellement, quatre Paradounais s'engagent activement dans les opérations de secours : l'adjudant chef Christian Olivier, le sergent Florian Salvat, le SP 1^{er} classe Nicolas Malen et Ophélie Esposito, SP 2^e classe.

La médaille du Paradou à Christian Olivier, Adjudant Chef

Lors de la cérémonie, Pascale Licari a souhaité mettre à l'honneur les Paradounais qui s'engagent et veillent sur la sécurité des citoyens. Sapeur-Pompier depuis 1973, Christian Olivier intègre, en 1983, le Centre de secours de la commune comme sapeur-pompier volontaire. Il est d'ailleurs le dernier sapeur-pompier, encore en activité, qui ait servi au Centre de Secours du Paradou. En 1986, il est promu caporal, puis sergent en 1990, adjudant en 2009. Il est adjudant chef

familles, aux personnes âgées, aux personnes présentant un handicap.

Pour prendre contact avec le CCAS, il faut s'adresser à l'accueil en mairie.

Un service de Téléassistance, Quiétude 13, a été mis en place par convention avec le Conseil Général. Ce service s'adresse aux seniors.

Il leur permet, à l'aide d'un appareil très simple d'utilisation, raccordé à l'installation téléphonique, sans travaux particuliers, d'entrer directement en contact avec une station d'écoute 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

L'abonnement à ce service coûte 13 € par mois. Les personnes intéressées peuvent s'adresser en mairie pour se renseigner et obtenir un bulletin d'adhésion.



depuis le 16 juin 2012. Courageux et passionné par sa mission, Christian Olivier est totalement dévoué à son engagement, malgré les contraintes et les risques. Saluant sa carrière exemplaire de plus de trente ans sur la Vallée des Baux, Pascale Licari lui a remis la médaille de la ville du Paradou, au nom du conseil municipal et plus largement de tous les Paradounais.

Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez vous investir pour aider la population ? Vous êtes sensible à la protection de l'environnement ? Le Centre de Secours de la Vallée des Baux lance un appel aux citoyens de la vallée qui souhaitent s'engager au service des autres et qui sont animés par la volonté de secourir, de protéger et de sauver des vies.

En devenant Sapeur-pompier volontaire :

- vous bénéficiez d'une véritable formation technique.
- vous êtes utiles aux autres et en retirez une satisfaction personnelle en terme de réalisation de soi.
- vous intégrez un groupe qui partage des valeurs fortes de solidarité, d'esprit d'équipe mais aussi de camaraderie et de convivialité.
- vous avez l'opportunité d'ouvrir une porte vers la professionnalisation.

Vous avez plus de 16 ans, vous souhaitez vous engager, en parallèle à votre activité, pour assurer la sécurité de vos concitoyens, vous avez une bonne condition physique, vous êtes motivé mais vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à entrer en contact avec le lieutenant Sébastien Decugis, chef du Centre de Secours de la Vallée des Baux – Quartier Roquerousse – 13520 Maussane les Alpilles.

Tél. 04 90 54 44 34. Mail sdecugis@sdis13.fr Site : <http://cisvalleedesbaux.com/mot.htm> et page facebook du centre de secours de la vallée des Baux.



Numéros utiles

Mairie	04 90 54 54 01
Accueil : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h	
SAMU	15
Pompiers	18 ou 04 90 54 44 34
Gendarmerie	17 ou 04 90 54 34 91
Centre Anti-Poison	04 91 75 25 25
Enfance maltraitée	119
Cabinet Docteurs Dawson	04 90 54 41 41
Cabinet Infirmières	04 90 97 96 45
Masseur Kiné Gabillon	04 90 54 53 52
Masseur Kiné Bourillon	06 51 88 45 12
CH Joseph-Imbert - Arles ...	04 90 49 29 29
Clinique J. d'Arc - Arles	04 90 99 32 32
Clinique Paoli - Arles	04 90 99 34 00
Canal Irrigation VdB	04 90 54 30 16
Déssechement Bas Paradou	04 90 96 44 91
Ecole	04 90 54 42 03
Poste	04 90 54 33 99
Pharmacie de Maussane	04 90 54 30 40
Vétérinaire Maussane	04 90 54 37 58
SPA des Baux	04 90 54 60 86

Brûlage des déchets verts

L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 interdit tout brûlage de déchets verts pour les ménages, entreprises et collectivités, à l'exception des propriétaires soumis à obligation de débroussaillage (ceux dont le terrain est situé à moins de 200 mètres d'un site boisé).
+ d'infos sur : www.paca.gov.fr/files/massif/docs/arrete-emploi-feu-20-12-2013.pdf

Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont ramassées le lundi et le vendredi. Les sacs poubelle doivent être enfermés dans les conteneurs afin qu'ils ne soient pas éventrés par les animaux, polluant ainsi la voie publique.

Tri

Les sacs jaunes sont disponibles en Mairie. Collectés le mardi, ils doivent être positionnés en hauteur, à l'abri des animaux.

En janvier : 13 et 27
En février : 10 et 24
En mars : 10 et 24

Enlèvement des encombrants

Il s'effectue le 2^e jeudi de chaque mois (sur rendez-vous pris en Mairie).

Déchetterie intercommunale

Route de Saint Martin de Crau
04 90 54 43 07
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 16h30, le samedi de 9h à 11h50 et 14h à 15h50 accepte végétaux, bois, encombrants, huile de vidange.... Des composteurs sont disponibles à l'achat tous les jeudis matin.

Au cours de la cérémonie des voeux à la population, Mme le Maire a remis la médaille de la ville à trois Paradouais : Jean Tourres, ancien garde champêtre et porte drapeau des anciens combattants.



Clémentine Coronat, Vice championne de France d'aviron catégorie "double cadettes".



Malik Kechache, médaille d'or départementale et régionale de meilleur apprenti de France "catégorie travaux paysagers".



2015 AU PARADOU

Calendrier 2015

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 J	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 V	2 L	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 D	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 L	5 J	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 S	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 V	9 L	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 D	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 S	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 J		29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 V		30 L	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 S		31 M		31 D		31 V	31 L		31 S		31 J

■ culturels/festifs - ■ citoyens - ■ sacs jaunes

Agenda événements culturels, festifs et citoyens

Les dates déjà précisées peuvent être soumises à modification. Certains événements n'ont pas encore de date arrêtée. Ces dates seront fixées prochainement. L'information, dans tous les cas, sera relayée par un affichage public, une mention sur le site internet et la page facebook de la Mairie.

Février : Soirée Country-rock (samedi 14)

Mars : Journée de la femme (dimanche 8)
Théâtre : Compagnie des deux rives « Jardin public » (dimanche 8)
Conférence : L'art du bien vieillir – patine et fleur de l'âge par G. Lesoeurs (psychanalyste) (vendredi 13)
Carnaval (samedi 21) en collaboration avec APEP, habillage des platanes fin de l'opération « tricothé ».
Elections départementales (dimanches 22 et 29)

Avril : Exposition Es'cale et atelier de dessins pour les enfants (samedi 25 et dimanche 26)
Marché Locavore : produits locaux (samedi 25)
Vide grenier et brocante (dimanche 26)

Mai : Rencontre autour d'auteurs du roman policier Marseillais (samedi 16).
Floralies (dimanche 17)
Fête des voisins (vendredi 29)
Conférence « Les bergeries de la Crau » par Gaétan Congès et Otello Badan (samedi 30)
Course pédestre « Run Alpilles » (dimanche 31)

Juin : Conférence : L'armoire aux toxiques - gérer les personnes difficiles par G. Lesoeurs (vendredi 12)
Fête de la musique (dimanche 21)

Juillet : Festival A-part du 4 juillet au 29 août – philosophes sur place de la Mairie du 17 au 23 juillet
Jazz sous les platanes (date à préciser)
Fête de la communauté européenne (date à préciser)

Août : La folle journée : concert classique (jeudi 20)

Septembre : Fête du village (4, 5 et 6 septembre)

Octobre : Concert classique (date à préciser)
Fête des Amis de Charloun Rieu (dimanche 4)

Novembre : Théâtre ou concert (date à préciser)
Exposition : mémoire du village par l'Association « Terre des Baux » (mercredi 11)
Conférence : La confiance en soi - comment l'acquérir et la garder par G. Lesoeurs (vendredi 20)

Décembre : Fêtes de Noël – Illuminations